

Pour déjouer les tentatives d'ingérence et de déstabilisation

LES ALGÉRIENS

APPELÉS À SE SERRER LES RANGS POUR PRÉSERVERA LEUR UNITÉ ET LEUR COHÉSION SOCIALE

ASBU

Belhimer :

« Le président
Tebboune fait de
la communication
l'un des piliers de
la nouvelle
République »



Justice

Zeghmati :

« La Justice poursuivra
la lutte contre la
corruption et mettra
fin définitivement aux
atteintes aux libertés »

Industrie automobile :

**Le nouveau cahier
des charges exigera
un taux d'intégration
initial de 30%**

**Importations de
véhicules de mois de
3 ans, les véhicules
Diesel exclus**



ASBU

Belhimer : « Le président Tebboune fait de la communication l'un des piliers de la nouvelle République »

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, fait de la communication "l'un des piliers de la nouvelle République" à travers la création d'un environnement favorable au renforcement du professionnalisme des médias et des journalistes, a affirmé à Alger, le ministre de la Communication, Porte-parole du gouvernement Amar Belhimer. "Le président Tebboune fait de la communication l'un des piliers de la nouvelle République à travers l'intérêt particulier qu'il accorde au secteur et aux professionnels des médias traditionnels et nouveaux", a-t-il déclaré à l'ouverture de la réunion annuelle des coordinateurs des radios et télévisions arabes. Le ministre a souligné que le programme du président de la République met l'accent sur la nécessité de "respecter le droit à l'information et la liberté d'exercice dans le respect des règles éthiques et de la déontologie Ode la profession", mais aussi sur l'importance de "créer toutes les conditions susceptibles de renforcer le professionnalisme des médias et des journalistes". Rappelant que l'Algérie a fait des "pas importants" dans le domaine du numérique, M. Belhimer a annoncé l'ouverture de plusieurs chantiers pour des réformes majeurs en vue de permettre au secteur de suivre les transformations au niveau interne et de se mettre au diapason

des nouvelles technologies. Selon le ministre, un intérêt particulier est accordé à la promotion de la communication institutionnelle, à la formation et à la mise à niveau, notamment de la presse électronique et de proximité, ainsi qu'à la finalisation du passage au numérique dans les "plus brefs délais". Il a relevé le contexte particulier dans lequel se tient la réunion, estimant qu'elle intervient alors que "l'Algérie connaît une nouvelle ère depuis l'élection présidentielle". L'une des caractéristiques de cette nouvelle ère, a-t-il poursuivi, consiste à "œuvrer à la concrétisation du projet d'édification d'une nouvelle République basée sur la bonne gouvernance, la transparence et la démocratie". M. Belhimer a indiqué, à ce propos, que "l'objectif est la conjugaison des efforts pour permettre au secteur de la communication d'être au service de la promotion des droits de l'homme, des valeurs citoyennes et la réalisation du développement durable". Evoquant l'avancée technologique, le ministre a souligné que celle-ci a, toutefois, ouvert la voie à l'atteinte à la souveraineté des Etats et a permis aux pays qui détiennent les nouvelles technologies d'instaurer leur suprématie. Cette situation, a-t-il poursuivi, "nous met, nous les Arabes, dans l'obligation de réactiver notre rôle en tant que front uni pour créer et échanger des produits de qualité en vue de sau-

vegarder notre identité et défendre nos causes".

Opportunité pour renforcer la coordination

Il a considéré, à ce titre, que cette réunion est "une opportunité pour renforcer la coordination et l'échange d'expériences pour améliorer le contenu et les services de communication qu'offrent les radios et télévisions arabes", réitérant le soutien de l'Algérie pour "toutes les initiatives visant à renforcer les échanges à travers le centre arabe pour l'échange d'informations et des programmes". "Le volume horaire des échanges radiophoniques en 2019 avait atteint 11 heures, en hausse de 41% par rapport à 2018", a-t-il précisé, ajoutant que 12 organisations ont bénéficié de ces programmes d'échange et que le taux des échanges a atteint les 60%. Le ministre s'est félicité, par ailleurs, de la réalisation, en cours, du nouveau siège du Centre arabe d'échange d'informations et de programmes relevant de l'Union de radiodiffusion des Etats arabes (ASBU). "Le nouveau siège sera équipé du nouveau système multimédias Menos+ qui permettra de renforcer l'échange d'informations télévisées", a-t-il indiqué, estimant que cette nouvelle technologie contribuera au repositionnement arabe sur le plan régional et international dans le domaine de la communication. De son côté, le di-



recteur général de l'Union des radios des Etats arabes, Abderahmane Souleiman a annoncé la mise en service, dans les prochains jours, de la plate-forme "Menos", soulignant que celle-ci permettra la connexion entre les studios de radios grâce à l'Internet Protocol (IP). Il a précisé, à ce propos, que l'échange d'informations avaient atteint 15.000 informations, faisant remarquer que la moyenne quotidienne du volume d'échange d'informations télévisées est de 25 heures, alors que celle du volume d'échange d'informations radiophoniques est de 12 heures. Selon ce responsable, le volume

d'échange d'informations dans le domaine du sport a atteint, quant à lui, les 700 sujets par an. Le directeur général de l'Union des radios des Etats arabes a "salué", à l'occasion, le soutien apporté par l'Algérie aux stratégies et projets de l'Union qu'il préside à travers l'octroi d'une assiette de terrain d'environ 2800 m2 et d'une enveloppe de 5 millions de dollars pour la réalisation du nouveau siège du Centre arabe d'échange d'informations et de programmes, qui sera réceptionné à la fin de l'année 2020 et de l'hôtel 5 étoiles de l'ASBU.

Yasmina Derbal / Ag

Association d'amitié Algérie-Chine : Confiance renouvelée au président sortant



Le président de l'Association d'amitié Algérie-Chine, Smail Debeche, a été réélu, lors d'une session ordinaire de l'assemblée générale tenue samedi à Alger, à la tête de l'association pour un nouveau mandat de cinq ans. La rencontre a été également l'occasion pour renouveler la confiance aux membres du Bureau national de l'association qui s'est vu renforcé par de nouveaux membres. M. Debeche a indiqué, lors des travaux de cette session, que l'Association d'amitié Algérie-Chine veillera "à consolider et valoriser les relations bilatérales", soulignant "la convergence des positions des deux pays sur plusieurs questions régionales et internationales d'intérêt commun". Saluant les "relations fortes" unissant l'Algérie et la Chine, il a rappelé que la création de cette association avait eu lieu en 1993 "au moment où l'Algérie vivait des moments difficiles", affirmant que "la Chine, contrairement à d'autres pays, avait intensifié, durant cette période, ses relations diplomatiques avec l'Algérie". Il a aussi mis en avant l'évolution des échanges commerciaux entre l'Algérie et la Chine, estimant que la réalisation, par la Chine, de

plusieurs grands projets en Algérie, "témoigne des relations fortes unissant les deux pays et les deux peuples". M. Debeche a présenté, à cette occasion, le programme de l'Association d'amitié Algérie-Chine pour les cinq années à venir, portant notamment sur l'organisation de manifestations scientifiques et culturelles sur les relations algéro-chinoises au niveau des universités algériennes. Le programme prévoit aussi la participation de l'Association à des symposiums scientifiques en Chine sur les relations de la Chine avec l'Algérie, le monde arabe et l'Afrique. D'autres activités sont également programmées, telles que le lancement d'opérations de reboisement en Algérie, entrant dans le cadre des initiatives algéro-chinoises visant "à renforcer la coopération bilatérale et reflétant la profondeur des relations historiques entre l'Algérie et la Chine qui s'étendent à différents domaines". L'Association d'amitié Algérie-Chine a pour objectif de conforter l'entente et consolider l'amitié entre les peuples algérien et chinois outre l'encouragement des échanges scientifiques, culturels, médiatiques, touristiques et sportifs.

Echange de courriers Palestine-pays membres de l'UPU: Adoption de la proposition de l'Algérie

Le Conseil d'administration de l'Union postale universelle (UPU) a adopté, lors de sa réunion tenue à Berne (Suisse), du 23 au 28 février en cours, la proposition de l'Algérie inscrite à son ordre du jour sur l'échange de courriers entre la Palestine et les pays membres de l'UPU. Cette proposition vise à permettre à l'Etat palestinien de insérer son courrier sans aucune restriction dans celui qui se trouve actuellement en transit par le Royaume de Jordanie, à couvrir ses dépenses depuis 1995", ainsi qu'à continuer à apporter une aide et un soutien à la mise en œuvre de projets de développement de la Poste palestinienne et des ressources humaines en vue de l'amélioration des prestations offertes à ses citoyens». Le Conseil d'administration de l'UPU avait

adopté, lors de sa dernière réunion tenue à Berne, une résolution affirmant le droit de la Palestine à l'échange direct de courriers avec les pays du monde et la réception de son courrier émanant de la Jordanie sans aucune restriction. Pour rappel, 18 pays ont voté en faveur de la proposition de l'Algérie sur un total de 41 pays constituant le Conseil d'administration, outre un vote contre et 12 abstentions. La séance a été marquée par des interventions des pays membres de l'UPU en faveur de la proposition de l'Algérie, à savoir: la Tunisie, le Maroc, l'Iran, la Turquie, le Soudan, le Pakistan, l'Indonésie et la Jordanie. La délégation palestinienne a adressé ses remerciements à l'Algérie pour cette proposition, ainsi qu'à tous les pays ayant voté en sa faveur.

Houda H

Journée mondiale de la Protection civile « Un secouriste pour chaque famille », thème de l'année 2020

Diverses manifestations destinées à informer et sensibiliser les populations seront organisées au niveau national pour célébrer dimanche, 1er mars, la Journée mondiale de la Protection civile, qui aura pour thème cette année "Un secouriste pour chaque famille", indiquait hier un communiqué de la Protection civile. Ces manifestations consisteront en la projection de films documentaires, l'animation d'expositions et conférences, la tenue de portes ouvertes, la simulation de manœuvres pratiques, ainsi que des activités culturelles et sportives sur les risques courants et les risques majeurs à travers l'ensemble des structures dépendant de la Protection civile. Le thème choisi cette année par le Conseil exécutif de l'Organisation internationale de la Protection civile renforce le programme de formation en secourisme de masse lancé par la Direction générale de la Protection civile en 2010, et dans le cadre duquel 138.141 citoyens ont été formés dans le domaine des premiers secours,

précise-t-on de même source. Ce programme, représentant "l'élément principal" de soutien à l'intervention des différentes équipes professionnelles de la Protection civile en cas de catastrophes où d'accidents de la vie courante, consiste à "former au moins un membre de chaque famille aux techniques de premiers secours, à travers des gestes simples par lesquels des vies humaines et des biens peuvent être sauvés". Les actions de sensibilisation prévues dans le cadre de la célébration de la Journée mondiale de la Protection civile tendent à mettre en évidence le rôle et l'importance des premiers secours, ainsi que l'utilisation de divers supports technologiques modernes dans la diffusion des techniques liées aux gestes qui sauvent. Le programme de manifestations met également l'accent sur le rôle des médias en vue d'inculquer aux citoyens la culture de la prévention et l'autoprotection, ajoutait le communiqué.

Rouh Hayet

Pour déjouer les tentatives d'ingérence et de déstabilisation Les Algériens appelés à se serrer les rangs pour préservera leur unité et leur cohésion sociale

Face aux tentatives malsaines et porteuses de risques et menaces pour le pays, les Algériens sont appelés plus que jamais à renforcer leur front interne et à se serrer les rangs en vue de déjouer ce complot contre leur unité et leur cohésion sociale. C'est dans ce sens que plusieurs partis politiques ont tenu, lors de leur dernière sortie sur le terrain, condamné l'ingérence flagrante dans les affaires internes de l'Algérie, qui visent à semer la zizanie et à déstabiliser" le peuple algérien. Dans ce sens, le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, avait expliqué que la révision de la Constitution constitue la « pierre angulaire » pour l'édification d'une nouvelle République afin de « réaliser les revendications de notre peuple exprimées par le mouvement populaire ». Le chef de l'Etat entend procéder à une réforme en profondeur de la Constitution à laquelle s'y engagé, en vue de favoriser l'émergence de nouveaux modes de gouvernance et de mettre en place les fondements de l'Algérie nouvelle. C'est pour contribuer à la réalisation de cet objectif que le comité d'experts est institué. Il est présidé par le professeur Ahmed Laraba, dont les compétences en matière de droit sont reconnues, tant au niveau national, qu'international et sera composé de compétences universitaires nationales avérées. Le comité aura, ainsi, à analyser et évaluer, sous tous ses aspects, l'organisation et le fonctionnement des institutions de l'Etat et à présenter au président de la République des propositions et recommandations ayant pour objet de conforter l'ordre démocratique fondé sur le pluralisme politique et l'alternance au pouvoir. Les propositions et recommandations du comité devraient également permettre de prémunir notre pays contre toute forme d'autocratie et d'assurer une réelle séparation et un meilleur équilibre des pouvoirs en introduisant davantage de cohérence dans le fonctionnement du pouvoir exécutif et en réhabilitant le Parlement notamment dans sa fonction de contrôle de l'action du gouvernement.

Dans ce cadre, Tebboune s'est dit être engagé « clairement » pour mettre en place une nouvelle constitution qui prémunira le pays contre toute forme d'autocratie, garantira la séparation



des Pouvoirs, assurera leur équilibre, confortera la moralisation de la vie publique et protégera les droits et libertés du citoyen.

Ce comité aura également à proposer toute mesure de nature à améliorer les garanties de l'indépendance des magistrats, à renforcer les droits des citoyens et à en garantir l'exercice, à conforter la moralisation de la vie publique et à réhabiliter les institutions de contrôle et de consultation. Les conclusions des travaux du comité, traduits dans un rapport et un projet de la loi constitutionnelle devront être remis dans un délai de deux mois à compter de la date d'installation dudit comité. Une fois remis, le projet de révision de la Constitution fera l'objet de larges consultations auprès des acteurs de la vie politique et de la société civile avant d'être déposé, suivant les procédures constitutionnelles en vigueur, auprès du Parlement pour adoption. Le texte adopté par le Parlement sera ensuite soumis à un référendum populaire. Dance ce sens, le président Tebboune a tracé, dans une lettre de mission adressée M. Ahmed Laraba, les principaux axes de propositions et recommandations autour desquels le Comité doit mener sa réflexion, en soulignant que les conclusions des travaux, traduites dans un rapport et un projet de loi constitutionnelle, devront lui parvenir dans un délai de deux mois à compter de ce jour. Il a indiqué avoir placé à la tête des priorités de son mandat à la présidence de la République, l'amendement de la Constitution, pierre

angulaire pour l'édification d'une nouvelle République afin de réaliser les revendications du peuple exprimées par le mouvement populaire.

Le chef de l'Etat a expliqué que les axes de cette révision tournent autour du renforcement des droits et libertés des citoyens, la réflexion doit porter sur l'élargissement et l'enrichissement des espaces de liberté du citoyen à la fois par la consécration de nouvelles libertés individuelles et collectives, le cas échéant, et la consolidation des droits constitutionnels garantis.

A cet égard, une révision profonde de la constitution est souhaitable et nécessaire. Elle est souhaitable, dira le président de la République, car elle permettra la consécration de la volonté souveraine et des aspirations légitimes de notre peuple à travers l'organisation d'un référendum sur lequel je me suis engagé pour l'adoption de la nouvelle constitution. Elle est nécessaire car seule une révision profonde de la Constitution est à même de permettre la rénovation des modes de gouvernance à tous les niveaux de responsabilité et particulièrement au niveau des plus hautes institutions de la République. Dans ce cadre, Tebboune s'est dit être engagé « clairement » pour mettre en place une nouvelle constitution qui prémunira le pays contre toute forme d'autocratie, garantira la séparation des Pouvoirs, assurera leur équilibre, confortera la moralisation de la vie publique et protégera les droits et libertés du citoyen. Il s'agit aussi de conforter l'ordre dé-

mocratique fondé sur le pluralisme politique et l'alternance au pouvoir, d'assurer une réelle séparation et un meilleur équilibre des pouvoirs en introduisant davantage de cohérence dans le fonctionnement du pouvoir exécutif et en réhabilitant le Parlement notamment dans sa fonction de contrôle de l'action du gouvernement, d'améliorer les garanties de l'indépendance des magistrats, renforcer et garantir l'exercice effectif des droits des citoyens et réhabiliter les institutions de contrôle et de consultation. Le chef de l'Etat a expliqué que les axes de cette révision tournent autour du renforcement des droits et libertés des citoyens, la réflexion doit porter sur l'élargissement et l'enrichissement des espaces de liberté du citoyen à la fois par la consécration de nouvelles libertés individuelles et collectives, le cas échéant, et la consolidation des droits constitutionnels garantis.

Dans le sillage de ces mesures, il y a lieu également de revoir la configuration de la composante du Conseil de la nation y compris le mécanisme de désignation du tiers présidentiel afin de privilégier les compétences scientifiques tout en veillant à la représentation nationale, tout comme la consolidation de l'indépendance du pouvoir judiciaire.

Il s'agira également de donner un contenu et un sens aux droits et libertés consacrés et de protéger particulièrement la liberté de manifestation pacifique et la liberté d'expression et de la presse écrite, audiovisuelle, et sur les réseaux

d'information qui doivent s'exercer librement sans porter atteinte à la dignité, aux libertés et aux droits d'autrui. La moralisation de la vie publique et la lutte contre la corruption figurent également au menu de cette révision et à ce propos, le comité devra examiner et proposer des mécanismes propres à éviter les conflits d'intérêts entre l'exercice des responsabilités publiques et la gestion des affaires de sorte à soustraire à l'influence de l'argent la gestion des affaires publiques. La réflexion doit porter également sur les moyens de renforcer davantage les mécanismes de prévention et de lutte contre la corruption, y compris l'implication de la société civile dans cette œuvre de salubrité publique. Elle devra s'étendre aussi à la réhabilitation et au renforcement des institutions de contrôle de manière à conférer à leur action plus d'effectivité dans la protection du patrimoine et des deniers publics. En outre, la consolidation de la séparation et de l'équilibre des pouvoirs figure parmi les axes de cette refonte et il s'agira particulièrement de promouvoir l'action politique dans sa principale fonction d'impulsion et d'animation de la vie publique dans le respect des règles démocratiques fondées sur les principes d'alternance au pouvoir et de promotion du pluralisme politique. A ce titre, il conviendra spécifiquement d'assurer un fonctionnement harmonieux des pouvoirs par la redistribution des pouvoirs au sein de l'exécutif et la mise en place de contre-pouvoirs efficaces destinés à éviter toute dérive autocratique. Dans ce cadre, il importe particulièrement de rendre immuable et intangible la limitation du mandat présidentiel à un seul mandat, renouvelable une fois. Ne faut-il pas également réhabiliter le rôle des partis politiques en tant qu'acteurs incontournables dans l'animation de la vie politique de la Nation. Dans le sillage de ces mesures, il y a lieu également de revoir la configuration de la composante du Conseil de la nation y compris le mécanisme de désignation du tiers présidentiel afin de privilégier les compétences scientifiques tout en veillant à la représentation nationale, tout comme la consolidation de l'indépendance du pouvoir judiciaire.

M. Hamdi

Covid-19: Le dispositif d'alerte renforcé, rappel des mesures de prévention

Le dispositif de surveillance et d'alerte mis en place contre le coronavirus (Covid-19) est "renforcé régulièrement" pour répondre à l'évolution de la situation, indique vendredi le ministère de la Santé, de la Population, et de la Réforme hospitalière, rappelant les gestes de prévention à adopter contre cette maladie. Pour faire face à ce virus, le ministère de la Santé recommande, dans un communiqué, de "respecter les règles d'hygiène par le lavage fréquent et soigneux des mains au savon liquide ou par friction avec une solution hydroalcoolique, et de respecter les règles d'hygiènes respiratoires par

l'utilisation de mouchoirs en papier à usage unique en cas de toux et d'éternuements". Il recommande, en outre, de "consulter rapidement un médecin à l'apparition de tout signe de difficulté respiratoire en veillant à lui signaler le séjour et l'historique de son voyage (pays où circule le virus)". A ce jour, rappelle le ministère, "un cas de Covid-19 a été confirmé en Algérie, le 25 février, il s'agit du ressortissant italien en provenance d'Italie". La plateforme téléphonique mise en place le 26 février, accessible au numéro vert 3030, joignable sur téléphones fixes et mobiles (H24 et 7/7) "est animée par des médecins

et permet d'avoir des informations sur le coronavirus Covid19, des conseils sur les mesures préventives et, au besoin, des orientations", ajoute le communiqué. Le ministre de la Santé, de la Population, et de la Réforme hospitalière, Abderrahmane Benbouzid, s'est rendu ce vendredi au niveau du centre d'appel mis en place pour "s'assurer du bon fonctionnement de cette plate-forme", souligne la même source. La cellule de veille du ministère "continue de suivre de près l'évolution de la situation épidémiologique dans le monde et prendra, le cas échéant, toutes les mesures qui s'imposent".



Justice

Zeghmati : « La Justice poursuivra la lutte contre la corruption et mettra fin définitivement aux atteintes aux libertés »

Le ministre de la Justice, Garde des Sceaux, Belkacem Zeghmati a affirmé, hier à Alger, que "la Justice poursuivra la lutte contre la corruption" en particulier, et le rétablissement des droits et mettra fin aux cas d'atteinte aux libertés et à l'épuisement des ressources nationales. "Nous poursuivrons cette démarche, d'autant que la Justice a réalisé, en peu de temps, des acquis reconnus par tout un chacun. Nous devons continuer sur cette voie, en se préparant davantage à la réforme du système judiciaire tant en termes de ressource humaine, qu'en matière de modernisation de ses outils, de révision des textes juridiques régissant son fonctionnement et d'élaboration de nouvelles dispositions compatibles avec les exigences de l'époque et adaptées à l'évolution sociétale et aux nouvelles opérations et formes de criminalités", a indiqué le ministre qui présidait une réunion des présidents des Cours et des Procureurs généraux avec les cadres centraux du ministère. "La scène nationale connaît depuis plus d'une année une dynamique inédite "appelant, haut et fort, à des réformes globales des institutions de l'Etat et à la moralisation de la vie publique au service des fondements de l'Etat démocratique et à la préservation des droits et libertés", a souligné M. Zeghmati, ajoutant que "dans le



cadre de cette dynamique, les citoyens n'ont cessé de revendiquer une Justice indépendante, conformément aux dispositions de la Constitution, une Justice qui respecte les droits de l'Homme, garantit un procès équitable basé sur la légalité et l'égalité et protège la société et les libertés dans le cadre de la loi". Dans ce sillage, il a rappelé que "les citoyens aspirent à une nouvelle Algérie (...) Une Algérie où la consécration du droit de citoyenneté prend tout son sens. Une Algérie des droits de l'Homme où la Justice occupe une place éminente, étant une partie intégrante de la Nation", relevant que "le pays

vivait depuis quelque mois une situation critique mais grâce à ses enfants dévoués, l'Algérie a réussi à sortir de son impasse et à ouvrir les perspectives du dénouement pour la réalisation des espérances et aspirations du peuple au recouvrement de sa souveraineté sur ses droits et libertés. "Le peuple nous a chargé, nous magistrats, d'une lourde mission, à savoir: la lutte contre la corruption sous toutes ses formes en particulier et la moralisation de la vie publique en général. De même, il nous a chargé de rétablir les droits et de mettre fin aux cas d'atteinte aux libertés et à l'épuisement des ressources natio-

nales". Le ministre a fait savoir que cette réunion visait à examiner les modalités pratiques pour l'amélioration de la qualité du rendement et du fonctionnement de l'appareil judiciaire et le développement du secteur de la Justice, notamment dans son volet relatif à la facilitation de l'accès à la justice, outre l'évaluation de la situation de la modernisation de la justice, en prélude à la généralisation de la numérisation des procédures judiciaires. Il a fait état, en outre, de mécanismes contribuant à l'amélioration de la qualité des jugements de justice "à travers l'examen du système de recrutement et de formation des

magistrats et la révision de la carte judiciaire de façon à permettre une répartition rationnelle des ressources humaines qui prend en compte leur expérience et leur aptitude à briguer des postes de responsabilités". M. Zeghmati a mis l'accent sur l'impératif de "revoir" l'organisation, le fonctionnement et les prérogatives de certaines juridictions à même de garantir la réalisation de l'efficacité et la rationalisation des ressources financières au moment où nous en avons grand besoin. La justice en Algérie, comme à l'extérieur, "fait face à des défis majeurs", car obligée de s'adapter aux exigences d'une époque dominée par les technologies de l'information et de la communication (TIC), a fait savoir le ministre de la Justice, affirmant que la solution aux multiples problèmes dont souffre le secteur "est tributaire de sa capacité à moderniser ses outils de gestion en vue d'améliorer la qualité du rendement et gagner du temps et de l'argent". Pour ce faire, il a été décidé, dans ce secteur, d'adopter le tout-numérique en tant qu'objectif sur lequel focalisent tous les efforts, a-t-il dit, estimant que la numérisation des procédures judiciaires constitue "la pierre angulaire de cette démarche, aussi bien pour les procédures civiles que pénales". Nour Abdelhak

Fruits et légumes : Boulanour annonce une offre abondante et des prix stables durant le Ramadhan prochain



Les marchés des fruits et légumes devront connaître durant le mois de Ramadhan prochain une offre abondante et une stabilité des prix au vu des indicateurs de production enregistrés, a indiqué hier à Alger le président de l'Association nationale des commerçants et des artisans (ANCA), M. Hadj Tahar Boulanour. S'exprimant lors d'une rencontre avec les représentants de la Commission nationale des mandataires de fruits et légumes organisée par l'ANCA pour évoquer les différentes mesures à même d'organiser les marchés de gros et préparer le mois sacré du Ramadhan, M. Boulanour a fait savoir que les marchés des fruits et légumes devront connaître une disponibilité dans l'offre permettant la satisfaction de la demande nationale sur les différents produits, durant et après, Ramadhan mais aussi une stabilité des prix. Les pouvoirs publics vont créer des marchés de proximité durant le mois de Ramadhan, a-t-il rappelé, appelant à la nécessité d'arrêter les listes des commerçants devant exercer dans ces marchés au moins 20 jours avant le mois sacré afin d'en faciliter l'approvisionnement. M. Boulanour a évoqué avec les mandataires des marchés des fruits et légumes les propositions devant être soumises aux autorités concernées, lesquelles portent essentiellement

sur la promotion des marchés de gros des fruits et légumes et le règlement des différentes préoccupations des commerçants dans ce domaine. Parmi ces propositions figurent notamment l'association des opérateurs privés dans l'organisation et la gestion des marchés, dans le cadre de sociétés par actions (SPA), ou à défaut contraindre les communes au respect du cahier des charges régissant ces structures. Faisant état d'un déficit de plus de 500 marchés de proximité au niveau national, le même responsable a appelé à la réalisation en nombre important ces marchés, notamment aux environs des agglomérations. Aussi, il a appelé au renforcement, à la promotion et au développement des activités de l'emballage des produits, mettant en avant le rôle de l'emballage et du conditionnement des produits dans la commercialisation. La question des locaux commerciaux inexploités a été également évoquée lors de cette rencontre, les intervenants ayant insisté à ce propos sur l'impératif de les recenser et de les redistribuer. Les représentants des mandataires des fruits et légumes ont soulevé également leurs préoccupations et présenté des propositions visant l'organisation et la promotion des marchés de gros conformément aux normes internationales en vigueur.

Khedraoui Baya

Coronavirus: Le ministère de la santé élabore un médiaplanning



Le ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière a élaboré en collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en Algérie, un médiaplanning dans le cadre de la prévention contre le coronavirus, a-t-on appris auprès du ministère. Le lancement de ce médiaplanning intervient immédiatement après l'activation en janvier dernier du dispositif de surveillance et d'alerte au niveau national dès l'annonce, par l'OMS, de la propagation du Coronavirus. Ce dispositif a été renforcé suite à l'enregistrement du premier cas de coronavirus en Algérie le 25 février 2020 chez un ressortissant italien travaillant au sud du pays, arrivé le 17 février en Algérie venant d'Italie. Le plan consiste en la mise en place d'un centre pour la réception des appels sur le numéro vert 30-30, lancé au niveau de Bordj El Kiffan et au niveau central, a-t-on expliqué, précisant que le centre a reçu depuis son ouverture jeudi dernier plusieurs appels de citoyens demandant des explications sur le Coronavirus, ses modes de transmission et les moyens de prévention. Le deuxième axe de ce médiaplanning porte sur l'élaboration de spots publicitaires en arabe, en amazigh et en français, devant être diffusés sur les radios et télévisions nationales

ainsi que sur le web du ministère de la santé. Il est également question, dans le cadre du même plan, de la distribution de brochures et d'affiches ciblant les voyageurs au niveau des différents points frontaliers, les travailleurs dans les aéroports et ports ainsi les organismes, établissements et lieux à grande affluence. Par ailleurs, le ministère de la Santé a adressé une instruction spéciale à l'ensemble des directeurs locaux de la santé et de la population (DSP) à l'effet de renforcer les actions de communication au profit du grand public via les chaînes de radio, et l'organisation de campagnes de sensibilisation sur la grippe saisonnière et le Coronavirus, les deux épidémies ayant des symptômes similaires. Outre l'émission quotidienne d'un communiqué adressé aux différents médias nationaux pour les tenir informés des derniers développements relatifs à cette épidémie, en Algérie et dans le monde, le ministère tiendra des conférences de presse en fonction des besoins et des développements de la situation. Le ministère avait posté sur sa page Facebook plusieurs publications sur le Coronavirus et s'emploie à répondre aux interrogations des citoyens concernant cette épidémie.

Industrie automobile : Le nouveau cahier des charges exigera un taux d'intégration initial de 30%

Le nouveau cahier des charges relatif à l'industrie automobile en Algérie, qui devrait être prêt avant la fin avril, exigera de l'investisseur un taux d'intégration initial de 30% ainsi qu'un apport initial en capital égal ou supérieur à 30% de l'investissement, a indiqué, le ministre de l'Industrie et des Mines, Ferhat Aït Ali Braham. S'exprimant dans un entretien accordé à l'APS, le ministre a expliqué qu'un taux d'intégration de 30% voulait dire que "30% des intrants utilisés sont des intrants locaux", en précisant que les services annexes à la production ne peuvent, en aucun, être comptabilisés dans le calcul du taux d'intégration. Mais "30% d'intrants locaux est un taux quasiment impossible sauf si on construit la carrosserie localement". C'est pour cette raison que le nouveau cahier des charges exigera de l'investisseur de "produire une coque algérienne". Ainsi, "les 30% seront atteints dès le départ, alors que 10% d'intégration locale seront atteints avec les accessoires", a-t-il soutenu. En outre, l'investisseur sera tenu de s'impliquer financièrement, soit à hauteur de 100% soit en partenariat, avec un minimum de 30% de capital social et de part d'investissement. Et, en dehors des cadres dirigeants, le reste de la main d'œuvre de l'usine devra être essentiellement locale, a-t-il ajouté. Faisant remarquer qu'un investissement minimum de 250

millions de dollars était nécessaire pour produire 200.000 coques/an, à titre d'exemple, M. Aït Ali a estimé que l'implication financière directe de l'investisseur allait le responsabiliser et l'inciter à respecter le cahier des charges. Interrogé sur l'avenir de l'industrie du montage en Algérie, selon l'ancienne formule qui consistait à importer des kits pour les monter localement, avec un très faible taux d'intégration il a indiqué que les monteurs seront libres de continuer leur activité mais sans prétendre à aucun avantage douanier. "On va supprimer les avantages douaniers, maintenant celui qui veut continuer à importer les Kits, il peut le faire, il n'a qu'à payer des droits de douanes destinés aux produits finis", a-t-il dit. Et en prévision du démantèlement tarifaire, prévu dès septembre prochain dans le cadre de l'accord d'Association Algérie-Union Européenne, le ministre a avancé qu'une "nouvelle taxe locale" sera instaurée pour atténuer ce genre d'importations. Pour M. Aït Ali, le montage automobile a permis, "sous couvert d'une pseudo-industrie, de surfacturer des importations, de transférer la devise vers l'étranger et de vendre dans un free-shop avec des droits et taxes insignifiants". Interrogé sur le sort des conteneurs des kits CKD-SKD, bloqués aux ports depuis avril dernier, il a avancé que 80% de ces importations ont été dé-



bloquées, sur 10.800 conteneurs.

Importations de véhicules de mois de 3 ans, les véhicules Diesel exclus

S'agissant des véhicules de moins de trois ans, dont l'importation est autorisée par la loi de finances 2020, M. Aït Ali a annoncé que les voitures à moteurs Diesel seront exclus dans ces importations. "Les véhicules Diesel posent un problème de pollution majeur. Ils seront écartés de l'importation et remplacés par les voitures électriques hybrides". Initialement la LF2020 avait exclu les véhicules Diesel de la mesure autorisant l'importation des voitures d'occasion, mais les députés avaient introduit un amendement incluant les mo-

teurs Diesel dans ces importations. Le ministre, qui travaille avec ses collègues du Commerce et des Finances sur l'élaboration d'un texte réglementaire définissant les conditions d'importation des véhicules de moins de trois ans, a expliqué que le gasoil algérien ne permettait pas, de surcroît, une longue vie des moteurs européens fonctionnant au Diesel. "Les européens sont à la norme Euro6 alors que nous sommes à l'Euro2. Si quelqu'un importe un véhicule diesel, il roulera quelques mois avant de tomber en panne", a-t-il soutenu. Interrogé pour savoir si le texte d'application, attendu avant la fin mars, allait fixer la liste des pays d'origine de ces véhicules, M. Aït Ali a répondu par la négation, sauf que,

fait-il remarquer, les pays européens, et notamment la France, seront les mieux indiqués vue leur proximité géographique. Sur les prix de ces voitures, il a rappelé qu'ils seront "assez élevés" du fait que le "prix d'un véhicule de moins de trois ans en Europe n'est pas bradé" et vu l'impact du faible taux de change du Dinar par rapport à l'Euro et au dollar, en plus du paiement de droits de douanes allant à 30% et d'une TVA à 19%. Et même en cas d'application du démantèlement tarifaire, prévu dès septembre prochain dans le cadre de l'accord d'association Algérie-UE, une "taxe locale" sera alors instaurée sur les importations des voitures importées.

A.M

Investissement étranger : Le recours au droit de préemption ne sera pas systématique

Le recours de l'Etat au droit de préemption, instauré par la loi de finances de 2009, ne se fera plus de manière systématique, en vertu de l'amendement attendu de l'arsenal juridique régissant l'investissement en Algérie, a indiqué samedi le ministre de l'Industrie et des Mines, Ferhat Aït Ali Braham. "Le droit de préemption ne sera reconnu à l'avenir, en vertu du nouveau code des investissements que nous sommes en train de préparer, que s'il est inscrit initialement dans le pacte des associés, ou s'il présente un caractère stratégique pour l'Etat", a-t-il précisé. L'Etat "ne pourra plus se prévaloir d'être l'acquéreur exclusif de tout ce qui se vend dans les associations entre particuliers, qu'ils soient de droit public ou privé", a-t-il soutenu. Le droit de préemption avait, estime le ministre, "bloqué les investissements en Algérie, l'Etat se réservant alors le droit de racheter toute part sociale cédée par un investisseur étranger, sans même pas définir la partie étatique apte à faire cette acquisition". Ainsi, "On s'est retrouvé au niveau du ministère de l'Industrie avec une centaine de dossiers touchés par le droit de préemption sur lesquels l'Etat n'a ni exercé ce droit ni manifesté clairement son intention de l'abandonner". Interrogé sur la règle 51-49 régissant l'investissement étranger, abrogée par la loi de finances 2020 pour les "secteurs non stratégiques", il a réaffirmé que cette règle "n'a plus lieu d'être". Grâce aux amendements législatifs et réglementaires attendus, l'investisseur étranger "pourra venir en Algérie sans être obligé de

s'associer à un partenaire local", a soutenu le ministre, en soulignant que "la nouvelle logique" du Gouvernement consistait à libérer les initiatives et l'entreprise pour qu'elle puisse choisir la meilleure formule d'investissement qui lui convient. Il a rappelé à ce titre "un article aberrant contenu dans la loi de finances de 2009", l'article 58 en l'occurrence, qui "interdisait aux investisseurs étrangers voulant investir en Algérie d'apporter leurs fonds, en les poussant à se financer sur des établissements financiers locaux". "Pendant des années, on a interdit aux investisseurs étrangers de s'impliquer financièrement en Algérie", a-t-il regretté. Interrogé sur les secteurs qui seront considérés stratégiques dans le texte d'application de la LF 2020, relatif à cette mesure, il a notamment cité les industries militaires, les chemins de fer, l'amont des hydrocarbures et les réseaux de transport électrique et de canalisation de gaz. A une question sur le contenu de la loi de finances complémentaire 2020, il a précisé qu'elle allait surtout "amender ou abroger les mesures qui ont plombé l'investissement durant les années précédentes, notamment à travers les LFC de 2009, 2010 et 2016". Abordant la vision globale de son département pour ce qui est de la nouvelle législation régissant l'investissement, il a expliqué qu'elle reposait sur le principe de "réduire au maximum les avantages fiscaux". Ces avantages "doivent être fixés exclusivement dans le cadre des conventions avec l'investisseur, en fonction de son offre", a-t-il poursuivi.

Banque Mondiale Les tempêtes de sable coûtent plus de 150 milliards de dollars an à la région MENA

Les pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord (MENA) sont confrontés à une hausse de la fréquence et de l'intensité des tempêtes de sable causant des pertes économiques atteignant les 150 milliards de dollars annuellement, a indiqué la Banque Mondiale (BM) dans un récent rapport publié sur son site web. Ces pertes annuelles correspondent à plus de 2,5 % du PIB pour la plupart des pays de cette région précise la BM dans un récent rapport intitulé Sand and Dust Storms in the Middle East and North Africa (MENA). La BM dresse un état des lieux détaillé des données disponibles et propose plusieurs pistes pour améliorer les systèmes d'alerte et réduire l'incidence de ces phénomènes météorologiques extrêmes sur la santé et l'économie, notent les experts de la cette institution. En comparant la qualité de l'air dans la région MENA et dans d'autres parties du globe, on observe que le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord présentent l'une des plus fortes concentrations au monde de particules en suspension PM2,5 et PM10 (a). Les populations d'Iraq, d'Egypte et du Pakistan sont particulièrement exposées, avec respectivement 10.300, 15.500 et 30.000 décès prématurés par an dus à la mauvaise qualité de l'air, expliquent les experts. Les études sanitaires sur lesquelles notre rapport s'appuie établissent un lien direct entre les broncho-pneumopathies chroniques obstructives et les concentrations élevées de poussière en suspension dans l'air. Ces travaux, qui portent notamment sur les consultations en services d'urgences, montrent clairement que la poussière provoque et exacerbe l'asthme. Au Koweït, par exemple, les tempêtes de poussière ont entraîné une hausse de 8 % des admissions quotidiennes aux urgences liées à cette pathologie sur une période de cinq ans. Dans le cas du Qatar, une autre étude citée dans le rapport met en évidence une augmentation de 30 % des crises d'asthme après un épisode venteux. Les tempêtes de poussière ont un effet délétère sur la santé et la vie humaine aussi bien dans les zones arides que dans les régions sous le vent. Des études prouvent que la poussière venue d'Afrique peut atteindre les Caraïbes et la Floride, et altérer la qualité de l'air dans tout le bassin caribéen. Cependant, peu de travaux évaluent le coût des tempêtes de poussière et de sable à l'échelle



nationale. Rien qu'en quantifiant une partie de ces coûts colossaux, la véritable ampleur du problème apparaît déjà, sombre et inquiétante.

Les Nations Unies lancent une nouvelle coalition pour lutter contre ce phénomène

L'altération des sols joue un rôle important, mais encore mal compris. Conséquence d'une dégradation accrue de ses sols la région MENA enregistre des pertes de services éco-systémiques environ quatre fois supérieures à la moyenne mondiale. En Jordanie, par exemple, où les zones de pacage couvrent plus de 80 % du territoire, l'appauvrissement des sols est tel que le bétail ne peut plus paître dans les zones pastorales. L'érosion des sols et les tempêtes de poussière en période de sécheresse s'intensifient également. Au Maghreb, région qui englobe les pays du nord-ouest de l'Afrique jusqu'au Sahara, l'effet combiné du surdéveloppement et des changements climatiques a entraîné une dégradation spectaculaire des sols. Les effets dévastateurs des tempêtes de poussière sur la santé, le bien-être et l'économie font enfin l'objet d'une vive attention. Les Nations Unies ont lancé une nouvelle coalition pour lutter contre les tempêtes de sable et de poussière (a) avec l'objectif de faire connaître cet enjeu et de canaliser des ressources au profit de la région MENA. Il est désormais possible d'envisager le financement de projets innovants de restauration à grande échelle pour lutter contre la dégradation des terres dans une région où les moyens de subsistance dépendent de la productivité des sols et où les plus démunis sont les plus vulnérables. L'amélioration des systèmes d'alerte, tant au sol que par satellite, est essentielle pour obtenir de meilleurs résultats sur le plan de la santé. Mouhouche Ramdane

Investissement Les prérogatives du CNI et du CPE en cours d'évaluation

Les prérogatives et l'utilité du Conseil National d'Investissement (CNI) et du Conseil des Participations de l'Etat (CPE) sont actuellement en cours d'évaluation par le ministère de l'Industrie pour une éventuelle "refonte" de ces deux structures, a indiqué samedi le ministre de l'Industrie et des Mines, Ferhat Aït Ali Braham. "La refonte du CNI et du CPE est à l'ordre du jour. On s'atèle à revoir ces deux structures, revoir leurs statuts, leurs prérogatives et leur utilité", a-t-il déclaré dans un entretien à l'APS. "Si le résultat de l'évaluation est négatif, il pourrait que les prérogatives du CNI soient transférées au CNES (Conseil National Economique et Social)", a-t-il avancé. En attendant, le CNI ne sera plus autorisé à émettre des résolutions relatives aux investissements, a-t-il précisé. "Des avantages douaniers ont été accordés dans le passé sur de simples résolutions du CNI. Pourtant ce sont des prérogatives que la loi ne leur accorde pas, des prérogatives qui relèvent du délictuel", s'est-il indigné. Au moment où le CNI "est censé être le traceur des politiques publique, il a fini par "remplacer le CNES en matière d'orientations générales. Petit à petit il s'est introduit au niveau des banques au point d'orienter les investisseurs vers des banques précises avec des montants précis, à des taux précis", a-t-il observé. "Nous allons nettoyer cet instrument, mais s'il s'avère qu'il ne lui reste plus aucune mission après le nettoyage, on va carrément le dissoudre", a-t-il encore avancé. Faisant remarquer que le CNI était présidé par le Premier ministre et



composé des membres du Gouvernement, le ministre a affirmé que "l'Exécutif ne va plus faire intrusion dans l'acte d'investir". Par ailleurs, M. Aït Ali est revenu sur l'acquisition par le ministère de la Défense de la SNVI (Société des véhicules industriels), en rappelant que cette société, au même titre que d'autres entreprises publiques, était "plombée par des vices structurels de gestion" et que sa reprise par l'Industrie militaire allait lui garantir une meilleure gestion et des objectifs nouveaux. Pour ce qui est du complexe sidérurgique d'El Hadjar (Annaba), il a indiqué que le ministère de la Défense n'avait pas présenté, à ce jour, une demande officielle pour sa reprise. Mais "quand on est dans la fonderie, la métallurgie n'est jamais trop loin", a-t-il fait remarquer. À une autre question pour connaître le

sort des industries électroniques et électroménagères publiques, il a réitéré la volonté du Gouvernement à les assister, en annonçant qu'un plan de redéploiement de l'ENIEM (Entreprise nationale des Industries électroménagères), était en cours d'étude au niveau du ministère.

Un programme urgent pour la réhabilitation des zones industrielles

Par ailleurs, le ministre a indiqué qu'un programme d'urgence pour la réhabilitation des zones industrielles et des zones d'activités, définissant une nouvelle approche organisationnelle, sera mis en œuvre incessamment. Cette nouvelle approche, qui a été présentée lors du Conseil des ministres tenu dimanche dernier, "délimite les responsabilités et le champ d'inter-

vention de chaque acteur partie prenante au niveau de ces zones avec la participation financière des opérateurs économiques installés au niveau de ces espaces" a-t-il précisé. L'optimisation de l'offre foncière, à travers l'aménagement de nouveaux espaces cibles et rentables, en conformité avec les orientations majeures d'un développement territorial équilibré et durable, est également à l'ordre du jour, a-t-il ajouté. Revenant sur le bilan du programme de réhabilitation des zones industrielles et zones d'activités, le ministre a fait état de 167 opérations réalisées à ce jour, portant sur 59 zones industrielles et 61 zones d'activités, pour un montant global de 19,87 milliards de DA. Trente-six (36) opérations pour un montant global de 24,687 milliards de DA sont, en outre, inscrites actuellement au ni-

veau du ministère de l'Industrie et des mines dans le même cadre. Le patrimoine actuel des zones industrielles et des zones d'activités gérées par l'EPE/SPA DIVINDUS-ZI se compose de 55 zones industrielles et de 67 zones d'activités, sur une superficie globale de 14.071 hectares, où sont implantés 9.396 opérateurs économiques, tous secteurs d'activités confondus, dont 1.063 entreprises publiques et 8.333 entreprises privées. Mais comme la présence de plusieurs structures chargées de la gestion du foncier industriel, "complicite les rapports entre les gestionnaires des zones et les différentes entreprises économiques qui y sont implantées", alors que le dispositif juridique régissant ces zones est "éclaté, contradictoire et sans cohérence globale", observe M. Aït Ali, la tutelle a décidé la création d'un organe national unique chargé de la gestion de ce foncier. Cet organe, dont la création a été également annoncée lors du dernier Conseil des ministres, sera doté de représentations régionales et aura pour mission l'aménagement, la réhabilitation et la gestion des zones industrielles et des zones d'activités, en plus de la récupération des disponibilités existantes au niveau des différents espaces aménagés et non exploités, précise le ministre. En 2019, une première opération d'assainissement du foncier industriel a fait ressortir l'existence de 3.226 terrains non exploités pour une superficie globale de 1.416 hectares, a-t-il indiqué.

Moussa O / Ag

Tourisme 1er salon international de la fédération nationale des hôteliers en juin prochain



La Fédération nationale des hôteliers (FNH) compte organiser, en juin prochain à Alger, le premier salon international sur les prestations des établissements hôteliers. "La FNH organisera, en juin prochain à l'Ecole Supérieure de l'Hôtellerie et de la Restauration (ESHRA) d'Aïn Benian (Alger), le premier salon international sur les établissements hôteliers", a fait savoir M. Ayache Salim dans une déclaration, en marge de la 11e édition du Salon international du tourisme, des voyages, des transports, de l'équipement hôtelier et de la restauration qui sera clôturé samedi à Oran. Premier du genre en Algérie, cet événement permettra de mettre en avant les compétences et la qualité des prestations des éta-

blissements hôteliers en Algérie, ainsi que d'exposer la stratégie Marketing pour la promotion de la destination Algérie et de former les hôteliers dans nombre de spécialités, notamment la maîtrise des langues étrangères, a-t-il dit. S'inscrivant dans le cadre du plan d'action de la FNH, ce salon vise, en outre, à créer un climat d'affaires interactif entre les différents acteurs du domaine de l'hôtellerie à même d'organiser ce marché et de promouvoir la destination Algérie, a poursuivi M. Ayache. En vue de la promotion de la destination Algérie, les membres de la FNH avaient effectué, récemment, une visite en Hongrie afin de prendre connaissance des derniers développements en matière d'équipements hôteliers. Pour M.

Ayache, la 11e édition du Salon international du tourisme se veut une occasion pour la FNH afin de procéder à l'installation du vice-président de la région sud-ouest permettant d'élargir ces activités et de s'enquérir des préoccupations des investisseurs dans le domaine hôtelier en vue de les traduire en propositions et de les soulever à la tutelle. Prennent part au Salon dont la cérémonie d'ouverture a été présidée par le ministre du Tourisme, de l'Artisanat et du Travail familial, Hacène Mermouri, près de 300 exposants algériens et étrangers, venus exposer leurs produits touristiques et proposer leurs prestations dans les domaines de l'hôtellerie, de la restauration et des voyages.

M.O

Céréales: L'Algérie n'importe plus de semences



Dans une réponse à une question orale qui lui a été adressée par M. Bouali Mustapha, vice-président de l'APN relative au déficit en infrastructures de stockage des céréales, notamment dans la wilaya de Tiaret, le Dr Cherif Omari, Ministre de l'agriculture et du développement rural a indiqué qu'il existe actuellement une série d'actions sur le terrain visant l'améliorer des capacités de stockage et par la même l'élimination de tous les obstacles qui entravent le bon déroulement de l'opération de livraison des récoltes par les agriculteurs aux coopératives de l'OAIC. Dans ce cadre, le ministre a révélé que concernant précisément la wilaya de Tiaret, cette dernière a bénéficié d'un projet d'une tour de stockage d'une capacité de 200.000 qx, réalisée par une société nationale, néanmoins les travaux accusent des retards considérables. Il a souligné en

outre que son département ministériel est en contact permanent avec les responsables du projet pour lever toutes les contraintes liées à ce retard de réalisation. Par ailleurs, le ministre a ajouté que la production nationale de céréales a connu une moyenne de production estimée à 58 millions de quintaux soit un taux de 53 % d'augmentation par rapport à la période de 2009/2017, alors que l'Algérie n'a pas importé de blé dur depuis avril dernier. M.Omari a également noté que les agriculteurs producteurs de céréales en Algérie utilisent uniquement des semences produites localement et ce depuis 1995. Il faut savoir également que la wilaya de Tiaret est considérée comme un leader dans le domaine de la production de céréales puisqu'en 2019 elle a produit pas moins de 1.6 millions de qx de blé dur, 1.1 millions de qx d'orge et 471 000 qx de blé tendre.

T.M

Ville nouvelle de Bouinan à Blida: Des insuffisances en attente des solutions promises

Les habitants de la Ville nouvelle de Bouinan (Est de Blida), qui compte 32.000 unités de logement, sont confrontés à de nombreux problèmes et attendent les solutions promises par les autorités locales "dans les plus brefs délais". Après des années d'attente de logements dotés de toutes les commodités, les nouveaux habitants de cette Ville nouvelle, qui compte encore d'autres chantiers en cours de réalisation, ont vite été confrontés à plusieurs insuffisances, gâchant leur joie mais aussi leur quotidien. Parmi ces insuffisances, figurent l'absence d'un réseau de gaz naturel à travers nombre de cités, la perturbation dans l'alimentation en eau potable (AEP), le faible éclairage public, ainsi que le non-achèvement des travaux d'aménagement extérieur, ce qui expose leurs enfants au danger, ont déploré les habitants. Désappointés, ils se plaignent, par ailleurs, de la qualité médiocre des travaux, affirmant avoir dû supporter des coûts de réparation des mois seulement après la réception de leurs appartements.

Gaz naturel et eau potable, le plus grand problème

À la cité 3.100 logements, les nouveaux habitants continuent, presque une année après, à souffrir



de l'absence du réseau de gaz naturel et des difficultés à se procurer du gaz butane. Avec regret et colère, l'un de ces habitants a fait état de "l'étonnement de tous, une fois sur les lieux de constater l'absence d'un service de base comme le gaz naturel dans des logements réputés être dotés de toutes les commodités". Il a déploré, dans ce sens, "la non tenue des +maintes+ promesses des responsables de palier le problème dans les plus brefs délais". Face à cette situation, les habitants ont saisi l'opportunité de la visite du wali à des chantiers voisins pour lui faire part de leurs préoccupations, lequel a promis des solutions "prochainement", en

coordination avec les services concernés, à l'instar de la direction de distribution d'électricité et du gaz et l'Algérienne des eaux (ADE). Dans ce contexte, le directeur de Sonelgaz, Hocine Madi, s'est engagé au raccordement de la cité au réseau du gaz naturel "dans le délai d'une semaine", précisant que "ce retard s'explique par la problématique de l'endommagement répété des canalisations suite aux travaux encore en cours". Par ailleurs, le wali a promis aux habitants que les travaux d'aménagement extérieur seront lancés dès l'achèvement de l'opération de raccordement au gaz naturel, des promesses que la

population espère voir tenues rapidement pour en finir avec ces soucis qui gâchent le quotidien. Les perturbations dans l'alimentation en eau potable (AEP) constituent un autre problème qui pèse sur les citoyens de plusieurs cités de la Ville nouvelle de Bouinan et qui a amené bon nombre d'entre eux à retarder leur déménagement. À ce propos, des citoyens, agacés par la situation, qu'ils n'étaient alimentés en eau potable que "deux heures seulement tous les cinq jours en moyenne". Les problèmes soulevés concernent également l'absence de l'éclairage public, censé être disponible au niveau de ces grandes agglomérations, notamment au vu de

l'inexistence de sièges de Sécurité, ont-ils ajouté.

Les préoccupations des habitants "objectives" et à la portée de l'administration (Wali)

Réagissant aux différents problèmes soulevés par les habitants des quartiers de la Ville nouvelle de Bouinan, le Wali de Blida a affirmé qu'il s'agit de "préoccupations objectives que l'administration est en mesure de prendre en charge dans les plus brefs délais". Concernant le problème des perturbations de l'AEP, M. Nocer a promis une solution dans les prochains mois après la finalisation des travaux de réalisation de 8 réservoirs, ajoutant que la cité des 3100 logements devrait être raccordée au réseau du Gaz naturel dans les prochains jours. Quant au manque enregistré en matière d'établissements éducatifs, le wali de Blida s'est engagé à l'ouverture du collège en cours de réalisation à proximité de ce quartier lors de la prochaine rentrée scolaire. En attendant la concrétisation des promesses des responsables, les nouveaux habitants, qui aspirent à vivre dans des quartiers modernes, continuent de subir des insuffisances qui n'existent même pas dans les petites cités.

A.M/ Ag

Tizi-Ouzou 700 millions de DA pour la réalisation d'un complexe de traitement des déchets à Draa El Mizan



Une enveloppe de 700 millions de DA a été dérogée par les pouvoirs publics pour la réalisation d'un complexe de traitement des déchets qui sera implanté à Draa El Mizan à 42 km au sud-ouest de la wilaya de Tizi-Ouzou, a-t-on appris hier, auprès de la direction locale de l'environnement. Ce complexe inscrit en prévision de la saturation et de la fermeture de certains sites de traitement des déchets de la wilaya, comprendra un casier d'enfouissement des déchets, un centre de tri et une école de formation qui sera spécialisée dans les métiers de l'environnement, est-il détaillé dans un document de cette même direction et dont une copie a été remise à l'APS. D'une capacité de un (1) million de m³, ce complexe est projeté sur une assiette de terrain d'une superficie de 70 000 m² sise au lieu-dit "Canton Oued Ksari" à environ 500 m du Centre d'enfouissement technique (CET) de Draa El Mizan. Ce terrain "sert actuellement pour le dépôt de déblais et gravats issus du chantier du projet de la pénétrante à l'autoroute est-ouest", a-t-on précisé dans le même document. La wilaya de Tizi-Ouzou qui génère annuellement environ 347 991 tonnes de déchets/an, compte actuellement quatre CET, à Oued Fali (Tizi-Ouzou) doté d'un centre de tri d'une capacité de 55 000 m³/an, Ouacifs, Draa El Mizan et Boghni et qui desservent un total de 38 communes, et traitent annuellement plus de 173 764 tonnes de déchets soit un taux de couverture de 44,79% de la wilaya, est-il indiqué. À ces CET s'ajoutent deux décharges contrôlées qui sont en exploitation à Beni Douala et Beni Zmenzer, qui reçoivent un total de 10 950 tonnes de déchets/ans, souligne la direction de l'environnement qui relève que plusieurs projets de traitement des déchets dont a bénéficié la wilaya sont en souffrance à l'instar des CET de Illoula Oumalou/Souama, Fréha et Mizrana.

Kahina Tasseda

Domaine forestier à Médéa: Mise en concession des sites pour la création de forêts récréatives



La Conservation des forêts de la wilaya de Médéa envisage de mettre en concession des sites, relevant du domaine forestier national, en vue de créer de forêts récréatives, destinées à des fins de loisirs et de détente, a-t-on appris hier auprès d'un responsable de la Conservation. "La mise en concession de ces sites, situés au niveau des communes de Boghar, Bouchrahil et Guel-el-Kebir, s'inscrit dans le cadre d'une nouvelle stratégie tracée par la Direction générale des forêts (DGF), visant à faciliter le passage à l'économie verte, qui constitue l'un des outils de gestion durable des ressources naturelles forestières", a indiqué Ahmed Salem, chef de service au niveau de cette structure. M. Salem a ajouté que l'offre de concession qui vient d'être lancée en direction des investisseurs, pour la création et l'exploitation de forêts récréatives, a pour finalité la valorisation au mieux du patrimoine forestier local et la participation au développement

économique des régions ciblées, grâce aux ressources fiscales qui seront engrangées». Dans le but de favoriser l'investissement dans ce domaine, encore à la traîne, et encourager, en outre, le développement du tourisme de montagne, "le choix de la Conservation des forêts s'est porté sur trois sites qui appartiennent, d'une part, au secteur des forêts, et sont localisés, d'autre part, dans des zones qui offrent toutes les conditions requises pour réaliser ce type de projet", a-t-il fait savoir. Il s'agit, a-t-il précisé, des sites forestiers de Boghar, à 67 km au sud-ouest de Médéa, qui s'étend sur une superficie de plus de 16 hectares, le site de "Khaloua", dans la commune de Bouchrahil, à 56 km à l'est, couvrant une parcelle de 26 hectares, alors que le troisième site est localisé au lieu-dit "Khadir", relevant de la commune de Guel-el-Kebir, à 81 km à l'est du chef lieu de wilaya, totalisant une superficie estimée à 54 hectares. À l'effet de préserver le patrimoine sylvicole local et veiller au res-

pect de l'équilibre écologique, un cahier de charges, spécifiant les caractéristiques du projet et les conditions d'intervention sur les sites en question, est mis à la disposition des potentiels investisseurs, a noté Ahmed Salem. Parmi les conditions requises, ce responsable évoque l'obligation faite aux futurs concessionnaires d'opter pour des matériaux écologiques et dégradables, la protection des espèces végétales situées à l'intérieur du périmètre à exploiter, l'ouverture de pistes pédestres, facilitant l'accès à la forêt récréative, ainsi que l'entretien régulier du site. Un plan d'aménagement, comportant un descriptif détaillé du projet, accompagné d'une esquisse des activités de loisirs et de détente, est également exigé des soumissionnaires à l'offre de concession, de façon à éviter tout risque d'atteinte au milieu naturel ou le détournement du site de sa vocation initiale, a conclu M. Salem.

Ali B

Khenchela : 21 groupes de travail pour recenser les zones d'ombre "avant la mi-mars"

Vingt et un (21) groupes de travail ont été constitués dans la wilaya de Khenchela pour recenser les zones d'ombre à travers les diverses communes notamment de la partie Sud de la wilaya "avant la mi-mars prochain", a indiqué jeudi le wali, Ali Bouzidi. Intervenant sur les ondes de radio Khenchela, le chef de l'exécutif local a déclaré qu'en application des instructions du président de la République, Abdlemadjid Tebboune lors de la rencontre gouvernement/walis les 16 et 17 février, il a été procédé au recensement des zones d'ombre dans la wilaya et l'enregistrement des problèmes de leurs habitants par ces groupes de travail composés des services techniques des communes, des chefs des subdivisions des diverses directions, des élus locaux et représentants de comités de quartiers et société civile. "Ces groupes installés à travers les 21 communes ont arrêté le programme 0des visites pour enregistrer les besoins de chaque zone d'ombre notamment 0en santé, éducation, logement, électricité et gaz en vue de les soumettre aux services de wilaya au plus tard à la mi-mars prochain", a ajouté le responsable local. Des visites de terrain ont été effectuées à 13 zones d'ombre des communes de Metoussa, Ain Touila, Babar, Khirane et El Ouldja et leurs citoyens ont été écoutés et leurs préoccupations enregistrés, a fat savoir M. Bouzidi. La semaine prochaine, ces groupes se rendront à Taberdga (60 km de Chechar) qui a été l'exemple des zones d'ombre ayant fait l'objet d'un documentaire présenté par les services de la présidence de la République lors de la rencontre gouvernement/walis, a-t-il affirmé, assurant que les besoins de ses habitants seront écoutés et pris en charge en urgence. "Ces groupes de travail constitués ont mené à ce jour 50 % des tâches qui leur ont été confiées", a précisé le wali assurant que les services de la wilaya disposent de ressources leur permettant de prendre en charge certains projets à caractère urgent en attendant la mobilisation future des ressources de financement.

Tébessa: Arrivée d'un premier quota de 500.000 doses de vaccin contre la PPR

Un premier quota de 500 000 doses de vaccin contre la peste des petits ruminants (PPR) a été attribué à la wilaya de Tébéssa, a indiqué l'inspectrice vétérinaire auprès de la direction des services agricoles, Hanane Labiod. "Ce premier quota a été octroyé à la wilaya de Tébéssa dans le cadre de la stratégie nationale du ministère de l'Agriculture et du développement rural pour protéger le cheptel contre cette maladie", soulignant que le quota global dont bénéficiera la wilaya s'élève à 1, 25 million de doses. À cet effet, plus de 58 vétérinaires seront mobilisés, à partir de "la semaine prochaine" pour assurer la campagne de vaccination et devront sillonner les 28 communes de cette wilaya frontalière conformément au programme établi. Dans ce contexte, l'inspectrice vétérinaire a exhorté les éleveurs à adhérer à cette campagne de vaccination gratuite afin d'éviter d'éventuelle propagation de maladies pouvant nuire au bétail, soulignant également l'importance de déclarer le nombre exact des moutons et chèvres dans les différentes régions "pour une meilleure campagne de vaccination". La wilaya de Tébéssa à vocation pastorale et agricole compte actuellement plus d'un million d'ovins, 250.000 caprins et environ 12.000 têtes bovines, a conclu la responsable.

Mechaka A

Des renforts pour la formation professionnelle

Le secteur de la formation et l'apprentissage professionnels dans la wilaya de Tébéssa vient d'accueillir 3.964 stagiaires et apprentis et ce, au titre de la session de février 2020. Un effectif réparti sur 22 filières et 130 spécialités, avec l'introduction de trois nouvelles spécialités, dans la maintenance des systèmes numériques, l'agroalimentaire et la maintenance et le montage de matériel d'irrigation. Les stagiaires bénéficieront de l'encadrement, des moyens humains et pédagogiques d'accompagnement et d'orientation tout au long de leur cursus de formation. À signaler que le secteur de la formation et de l'apprentissage professionnels s'est renforcé par la réception de nouveaux CFPA dans les localités de Morsott et El Meridj, en sus d'un Institut national de formation professionnelle à Chrea. Des structures à même d'augmenter les capacités d'accueil. Pour rappel, la session de septembre 2019 avait déjà offert une offre de 4.975 places pédagogiques. Le secteur de la formation s'est vu octroyer des dotations financières de 230 millions de dinars en 2018, au profit de 14 établissements, pour des travaux de chauffage, d'éclairage et d'aménagement extérieur. Le secteur de la formation et de l'apprentissage professionnels à Tébéssa compte 24 établissements, dont 19 CFPA et des instituts nationaux spécialisés de formation, au chef-lieu, Boulhaf Dyr, Bir El Ater et Chrea. Ces derniers temps, la formation professionnelle et selon un plan d'action national, mettant en exergue l'ouverture du secteur sur son environnement économique, avec la conclusion de nombreuses conventions de partenariat, signés avec des organismes activant dans la création de l'emploi en fonction de la demande du marché local du travail. A titre d'exemple, citons les spécialités des activités minières et agricoles, des domaines où la région de Tébéssa a le plus d'atouts, pour revaloriser et promouvoir ses ressources naturelles, avec l'apport d'une main-d'œuvre qualifiée issue de la formation.

M.A

Guelma Plus de 2.200 ha pour la tomate industrielle

Les espaces de la chambre d'agriculture de la wilaya de Guelma ont abrité jeudi dernier les travaux d'une rencontre régionale consacrée au lancement de la campagne 2019/2020 pour la tomate industrielle. La manifestation qui a regroupé 5 wilayas a été organisée par la CAW avec la participation des services agricoles et hydrauliques, et la présence des instituts spécialisés et les représentants des organisations professionnelles et les opérateurs économiques locaux. Le président de la CAW a rapporté en première lecture le recensement de 141 demandes de producteurs pour la saison en cours, pour une surface d'exploitation d'une contenance arrêtée à 2.223,17 ha. Les intervenants ont convenu d'engager la mise en œuvre des plantations dès la mi-mars 2020 en tenant compte de toutes les recommandations liées aux programmes préétablis définissant les différentes méthodes inhérentes à chaque étape du cycle de développement du produit et à ses récoltes. Les services hydrauliques ont manifesté leur volonté d'assurer un accompagnement efficient par la mobilisation des moyens d'irrigation, en puisant dans les réserves hydriques estimées à 4 millions de mètres cubes, destinées à l'irrigation d'appoint des céréales, de la pomme de terre ainsi que les cultures des communes du sud de la wilaya. Des échanges très fructueux ont ponctué cette rencontre en disséquant plusieurs thèmes liés à leurs préoccupations majeures, notamment les relations entre les producteurs et les transformateurs, les semences et les engrais, la menace de la sécheresse et le soutien financier.

Constantine : Le respect des mesures de sécurité et d'hygiène dans l'utilisation des pesticides mis en avant



Les participants à la manifestation de sensibilisation "clinique agricole mobile" organisée jeudi à Constantine, ont insisté sur l'importance de "respecter les mesures de sécurité et d'hygiène lors de l'utilisation des pesticides afin de préserver la santé de l'agriculteur des maladies pouvant apparaître au fil des années". "Les consignes de sécurité lors de l'utilisation des pesticides, notamment le port de masque, des lunettes et de combinaisons adaptées doivent être respectées pour éviter l'apparition des certaines pathologies", a souligné M. Hachemi Bouabcha organisateur de cette manifestation de sensibilisation, tenue au siège de la coopérative de céréales et de légumes secs (CCLS), à l'initiative d'un groupe chimique allemand BASF en collaboration avec la direction des services agricoles (DSA). "Les pesticides et autres fongicides, appelés également produits phytosanitaires conçus pour éliminer ou limiter le développement des champignons parasites des végétaux, provoquent de graves maladies dermatologiques pour les utilisateurs de ces produits notamment les agriculteurs qui ne prennent pas en considéra-

tion les consignes de sécurité et d'hygiène nécessaires", a détaillé le même intervenant, appelant à l'élaboration d'un programme national d'information et de prévention autour de cette thématique représentant, selon lui "un véritable problème de santé publique". La manifestation "clinique agricole mobile" à laquelle ont pris part des spécialistes en agriculture, des cadres de la DSA et un nombre important d'agriculteurs, a été mise à profit pour sensibiliser sur l'importance de la "détection précoce" des maladies touchant la production agricole notamment. Les intervenants ont été unanimes à affirmer que la détection précoce des symptômes des maladies et autres champignons qui affectent la production agricole permettra une utilisation "modérée" des pesticides. La manifestation "clinique agricole mobile" consacrée à la filière céréalière avait fait une première halte à Sedrata (Souk-Ahras) avant de passer à Oued Zenati dans la wilaya de Guelma et puis Constantine et devra, dans les jours à venir, sillonner les wilayas de Mila, Chlef, et Tiaret.

M El Hadi

Jijel : Lancement d'un projet d'élevage de dorade en mer à El Aouana



Les travaux de réalisation d'une ferme d'élevage de dorade en plein mer ont été lancés cette semaine à EL Aouana (20 km ouest de Jijel), à l'initiative d'un investisseur privé, a-t-on appris, de la directrice de la pêche et des ressources halieutiques, Nadia Ramdane. "Ce projet concerne dans sa première phase l'installation avant le début du mois mars au large de la mer de quatre cages flottantes sur les huit prévues, pour une capacité de production de 600 tonnes de dorade" Elle a ajouté que ce huitième projet du genre de la wilaya de Jijel devrait permettre la création de 24 emplois directs et 70 autres indirects en plus 7 fermes aquacoles pour l'élevage de moules dans les régions d'Oued Zhor, Beni Belaid, Sidi Abdelaziz, grand phare, El Aouana, Taza

et Ziana Mansouriah. Cet investissement s'assigne l'objectif de multiplier la production halieutique et de générer des postes de travail selon la directrice de la pêche et des ressources halieutiques qui a souligné que de nombreuses facilitations sont accordées aux porteurs de projets aquacoles en ce qui concerne aussi bien dans le volet technique qu'administratif... Elle a à ce propos évoqué l'accompagnement technique et la formation spécialisée de la main d'œuvre, en plus de la création de spécialités annexes au sein des universités du pays et la mise à disposition d'espaces nécessaires à ce genre d'activités. Il est à noter que pas moins de 22 demandes d'investissement dans le domaine de l'aquaculture ont déposées dans la wilaya de Jijel au cours de ces vingt dernières années..

Créez un bon espace de travail

Lorsqu'on est entrepreneur et surtout quand on travaille de chez soi, on a tendance à négliger son environnement direct. Non seulement, il peut nous miner le moral car tout semble « sans dessus dessous » mais il serait également établi que la majorité de notre temps de travail servirait à la gestion de l'environnement de travail avec préparation, tri des documents, classement, rédaction... Alors autant ne pas négliger celui-ci.

Le bureau un indispensable de base

Certains prétendent qu'ils ont un « bordel organisé » et qu'ils ne retrouvent leurs affaires qu'ainsi. En réalité, ils s'encombrent souvent la mémoire d'informations sur les lieux où ils ont mis leur document. Pour retrouver rapidement un objet rien de mieux qu'il ait une place précise. Pour ne pas vous disperser vous devez éviter au maximum tout ce qui pourrait vous distraire. Si vous n'êtes pas obligé que votre bureau soit uniquement fonctionnel, vous ne devez surtout pas vous mettre à empiler des dossiers et à en faire une véritable aire de jeux pour enfants. Il s'agit avant tout de ne pas avoir à faire trop de mouvements pour récupérer ou accéder à ce qui vous est utile. Il s'agit de créer en général un espace de classement, un espace outil (ciseaux par exemple), un espace pour accueillir vos clients et un pour votre travail qui doit parfaitement être adapté.

La propreté de l'espace de travail

La propreté de l'espace de travail est d'abord essentielle car celle-ci vous influence. Vous pouvez considérer le fait de faire le ménage comme une tâche de travail comme une autre. Il ne s'agit pas d'une perte de temps mais d'évoluer dans des conditions agréables et bonnes pour votre santé. En le considérant ainsi vous aurez accompli une tâche rien qu'en rangeant votre bureau. De plus, si la poussière s'accumule, vous aurez tendance à vouloir fuir votre lieu de travail. Ce n'est pas bon pour vous et pour votre moral. Vous devez vous y sentir bien car vous allez y passer de longues heures.

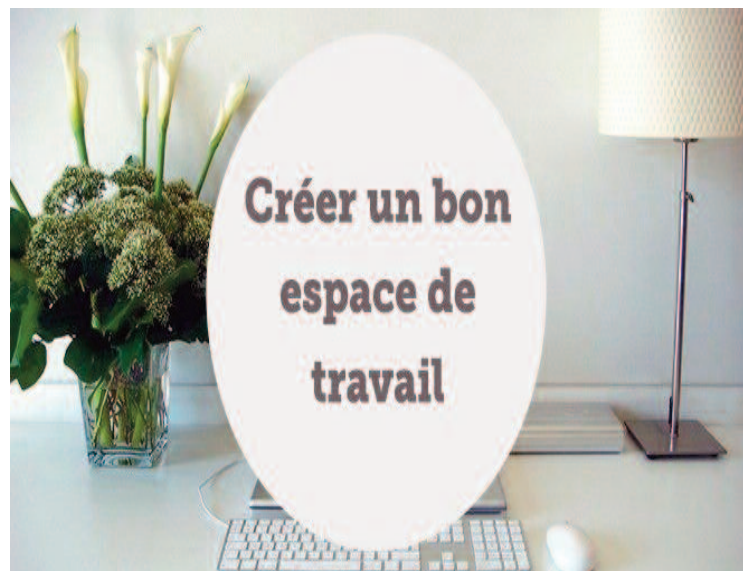
Le classement : un essentiel

Nous ne parlons pas ici que de votre bureau physique mais également de votre autre « bureau » celui de votre ordinateur par exemple. Tout d'abord, chaque élément doit avoir sa place et rejoindre un endroit précis pour être facile à retrouver. Il s'agit de pouvoir retrouver chaque élément rapidement donc restez simple dans votre classement. Pour optimiser vos bureaux, il s'agit qu'il ne soit pas rempli d'éléments comme on le voit trop souvent sur les ordinateurs ou on peine parfois à trouver un espace de libre ou des bureaux surencombrés avec piles. De préférence, n'encombrez pas vos deux bureaux, vous devez avoir un es-

pace de rangement pour chaque élément. Définissez ensuite l'endroit où vous devez traiter l'information en priorité. Cela peut être un coin de votre bureau physique ou de votre bureau virtuel. Il s'agit d'accéder rapidement aux dossiers à traiter dans la journée. Quant au classement en lui-même, il est courant de privilégier le classement par date avec des dates inversées comme 2020-03-01 par exemple.

Pensez en termes d'optimisation

Pour optimiser vos actions, gardez près de vous les objets qui peuvent vous être utiles pour éviter de faire des gestes inutiles comme chercher votre agrafeuse si vous vous en servez souvent, votre poubelle ou encore pour la partie virtuelle, l'ensemble des programmes et favoris. Vous gagnerez un temps considérable en nombre de clics voire en mouvements en créant des raccourcis ou en ayant tout à portée de main. Vous pouvez vous organiser la veille ou le matin avant de démarrer votre journée afin que rien ne vienne ralentir vos actions. De la même manière que vous mettez à jour votre to-do list, vous devez mettre à jour la manière dont sont organisées vos affaires afin de disposer des éléments nécessaires rapidement. N'hésitez pas également à créer des modèles afin de ne pas perdre votre temps à réécrire sans arrêt la même chose si une question revient chaque mois ou chaque semaine voire jour. L'organisation joue un rôle clé dans le gain de temps alors ne la négligez pas.



bon travailler

Ranger un peu tous les jours

Si certains préfèrent le faire le matin et d'autres le soir avant de partir du travail, ranger votre bureau est une action nécessaire qui vous permettra d'organiser votre journée de manière performante. La plupart des gens préfèrent ranger le soir pour arriver au bureau de manière agréable mais cette tâche peut représenter une première victoire de début de journée. Il n'y a donc pas de véritables moments pour s'y afférer. L'essentiel étant que vous évoluiez dans les meilleures conditions de travail chaque jour et de manière à ne pas perdre du temps à rechercher vos éléments.

Faites-en un endroit où il fait

Choisissez votre CV parmi des dizaines de modèles professionnels

Selon les professions, les CV s'adaptent et répondent à des critères particuliers. Pour chaque secteur d'activité, les CV sont conçus par des experts qui connaissent le secteur en question. Les profils les plus demandés sont les postes de commerciaux, les employés de supermarché, les secrétaires ainsi que les professionnels des ressources humaines, les infirmières et enfin les postes dans l'informatique comme développeur web par exemple. Pour chaque corps de métier, vous pouvez choisir entre plusieurs designs, mais la structure respecte et met en valeur le profil pour mieux répondre aux critères d'embauche des postes en question. Par exemple, pour les postes commerciaux, les compétences de vente sont particulièrement mises en avant et décrites avec précision. Pour les postes en développement informatique, les compétences techniques sont un must et doivent tout de suite être repérées par les recruteurs qui regardent votre CV. Les concepts importants, l'ordre d'apparition des critères d'embauche, les aspects techniques, les aspects humains de vos expériences... tout compte mais tout doit respecter un ordre d'apparition selon le poste que vous convoitez. De même, selon votre expérience, il existe des modèles de CV simples, de CV étudiant ou encore de CV professionnel avec davantage de pages. Dans les postes à responsabilités, les personnes qui recrutent aiment analyser plus en détail l'expérience des candidats ainsi que leurs réussites professionnelles et les objectifs qu'ils ont atteints dans leurs postes précédents. En revanche, pour des emplois saisonniers ou des emplois sans compétences particulières, un CV simple fait souvent l'affaire, car le recruteur ou l'employeur tiendront davantage compte de la personnalité du candidat. Il y a également des modèles de



CV adapté aux étudiants, afin de mettre en valeur chacune de leur expérience universitaire par exemple et les emplois saisonniers ou stages.

Profitez de conseils d'experts en recrutement

Les professionnels du recrutement participent à l'élaboration des sites de CV en ligne. Ils déterminent des listes d'objectifs à respecter si vous voulez avoir le meilleur CV, celui qui va vous placer en tête des candidats. Le design est par exemple essentiel, il doit être aéré et agréable, avec une hiérarchie de titres et une mise en avant des mots-clés, le tout dans une mise en page soignée. Bien sûr, la première page est déterminante et doit contenir des informations précieuses comme les coordonnées, les compétences principales en relation avec le poste brigué, un résumé qui décrit la personne et sa manière de travailler et une mise en avant des dernières

expériences, toujours en relation avec le poste pour lequel on postule.

Le format est important, certains recruteurs demandent spécifiquement des formats Word ou bien des PDF, il faut observer ces demandes à la lettre si on veut être sélectionné. Parfois les CV passent par des logiciels de recrutement qui trient selon un nombre minimal de mots-clés demandés et présents dans le CV. Pour cette raison, pas besoin d'écrire un poème sur votre CV, allez droit au but et motivez-vous pour arriver parmi le pool de candidats qui seront immédiatement contactés pour un entretien. Enfin, l'orthographe doit être irréprochable. Avec les correcteurs automatiques, de nos jours, il est facile d'éviter de nombreuses fautes d'orthographe. Méfiez-vous cependant de ces programmes car ils ont leurs limites, rien ne vaut la relecture de votre CV par quelqu'un qui a une bonne connaissance de la langue française.

Identifier les attentes des consommateurs et des investisseurs



L'entreprise que vous allez créer va s'adresser à des consommateurs, qu'il s'agisse de particuliers (société B2C, Business To Consumer) ou d'entreprises (société B2B, Business To Business). Il est nécessaire d'identifier le marché existant ou à créer. S'il s'agit d'un marché déjà existant, il est important d'estimer s'il est encore possible de s'y faire une place dans des conditions de rentabilité réalistes. S'il s'agit d'un nouveau marché (par exemple un produit que vous venez de créer, ou bien un nouveau service via Internet), il faut estimer au mieux le prix que le consommateur est prêt à payer pour ce nouveau produit ou service et la taille du marché potentiel (est-ce que le marché concernera à terme 5 ou 80 % des consommateurs existants ?). Si votre projet nécessite de faire appel à des investisseurs extérieurs, il vous faut estimer les besoins financiers (investissement initial et fond de roulement) et la rémunération des capitaux apportés (sachant que, compte tenu du risque inhérent à une création d'entreprise, les investisseurs vont attendre un retour conséquent). Et n'oubliez pas dans ce cas que le premier argument de votre projet, c'est vous-même : un investisseur en capital-risque va parier tout autant sur la personnalité de l'entrepreneur que sur son projet stricto sensu !

K.Amel

Tout savoir sur le pacte d'associés

Le pacte d'associés ou pactes d'actionnaires permet aux associés fondateurs de définir leurs droits et d'anticiper les difficultés. La vie de n'entreprise est loin d'être un fleuve tranquille et prévoir les situations de conflits est une preuve de sagesse mais aussi de compétences managériales.

Le pacte d'associés sert à définir les relations entre les parties prenantes. Ce document juridique et technique se rédige en plus des statuts et organise les interactions des associés en plus de leur garantir des droits. Souvent négligé par les entrepreneurs, il peut se révéler très utile en cas de pépin. A quoi sert-il et comment le constituer ?

Le pacte d'associés, qu'est-ce que c'est ?

Lors de la création d'une entreprise, le choix du statut juridique de l'entreprise fait partie des premiers. Si les SA, SAS ou SARL, séduisent une majorité de créateurs d'entreprise, l'étape suivante consiste alors à déterminer qui fait partie de l'aventure, comment le capital de la société se constitue, sa répartition ou encore le nombre d'associés et leurs parts dans la société. C'est alors qu'intervient le pacte d'associés ou pacte d'actionnaires, si vous avez opté pour la SA ou la SAS. Ce document juridique complète la définition impliquée par les statuts en détaillant les relations entre ces parties prenantes. Il indique également les procédures à suivre en cas de conflit d'intérêts. Le pacte d'associés se présente sous la forme d'une liste de clauses insistant notamment sur les points suivants : la rupture du contrat, les règles en cas de cession de parts, la propriété intellectuelle, la durée ou encore la signature d'un droit à la



priorité en cas de vente de parts de l'un des membres.

Pourquoi rédiger ce document ?

Le pacte d'associés permet de gérer certaines situations de crise en précisant les procédures à suivre en cas de litige. Il protège également les intérêts communs. La confidentialité représente l'autre avantage célèbre de ce document. Le contenu du pacte d'associés n'est connu que de ses signataires. Les statuts d'une entreprise demeurent publics et faciles à trouver en ligne, alors que les clauses du pacte d'associés restent secrètes. Certaines règles de fonctionnement entre les acteurs d'une entreprise ne peuvent être révélées, dans l'intérêt de la société ou des personnes concernées. Il suffit alors de les inscrire dans ce document pour que seules ces dernières soient informées. Ce texte n'en demeure pas moins un contrat : en cas de non-respect, un tribunal pourra ordonner des dommages et intérêts. Le pacte d'associés s'avère, du reste, facilement modifiable. Une telle opération

peut se faire à travers un simple avenant mais nécessite la présence de l'ensemble des signataires.

Les clauses concernant la durée et les priorités du pacte d'associés

Afin de gérer les crises, ce document doit parer à toute éventualité. Pour ce faire, quelques clauses demeurent indispensables lors de sa rédaction. En premier lieu, le pacte doit indiquer une durée de validité. Celle-ci peut être indéterminée, chaque engagement évoqué peut aussi présenter des échéances différentes mais il demeure important de préciser ces points. Pour que le pacte reste effectif, il s'avère également possible de prévoir une reconduction tacite. Dans le cas contraire, pensez aussi à rédiger des conditions de rupture du contrat.

Vous disposez d'une grande liberté dans la rédaction des clauses elles-mêmes. Vous pouvez décider des degrés de priorité des unes par rapport aux autres, par exemple. Le niveau d'implication des associés

peut aussi être précisé, une clause de loyauté garantit souvent d'ailleurs que ceux-ci n'iront pas prendre parti dans une entreprise concurrente.

Les précisions sur la gestion de l'entreprise par les différents acteurs

Les associés s'engagent donc pour une durée déterminée avec des responsabilités définies. Le pacte les unissant sert également à organiser leurs relations. Les indications relatives au droit de vote, difficiles à définir dans les statuts, se révèlent alors faciles à établir. Les signataires peuvent, par exemple, octroyer un droit de veto à une personne en particulier. D'autres peuvent temporairement, ou sous certaines conditions, renoncer à leur droit de vote. Il s'avère également possible de désigner certains associés comme « référents » en matière de prise de décision. Il s'agit du droit de consultation, cette clause indique que la personne choisie doit être informée avant toute prise de décision.

Le pacte d'associés reste également connu pour la possibilité qu'il offre de gérer les conflits entre associés. Pour ce faire, pas de secret, il vous suffit d'expliquer une méthode à appliquer dans ce cas de figure. Il peut s'agir d'une procédure d'arbitrage ou bien d'un règlement à l'amiable entre les différents acteurs. Les clauses concernant les litiges doivent détailler les instructions à suivre pour rétablir au plus vite une situation stable devant n'importe quelle difficulté.

Les clauses relatives à l'actionnariat

Une société s'organise aussi à travers ses actionnaires ! Les partenaires définissent leurs priorités et leurs interactions dans le pacte d'associés mais ce document permet aussi de gérer l'actionnariat d'une entreprise. Trois clauses demeurent célèbres : la clause de préemption, celle d'agrément et celle d'inaliénabilité. La première implique que lorsqu'un signataire souhaite rendre ses actions, il doit les céder en priorité à l'une des autres personnes ayant connaissance du pacte. La clause d'agrément veille à ce que toutes les personnes impliquées par le document aient validé la cession des titres de l'un des membres. La clause d'inaliénabilité, quant à elle, consiste à déterminer une durée pendant laquelle les signataires ne peuvent céder leurs actions. D'autres clauses, comme celle d'anti-dilution, permettent d'empêcher les actionnaires de tomber en dessous d'un certain niveau d'investissement. La clause de limitation des participations sert, de son côté, à limiter l'investissement des membres à un certain montant afin de maintenir une certaine égalité entre tous.

Développer efficacement sa petite entreprise

Quelle que soit l'activité réalisée par une entreprise, le but de son dirigeant est de développer son affaire. Aussi, vendre un nouveau produit, se faire connaître, développer son chiffre d'affaires ou son portefeuille de clients sont autant d'objectifs que l'on essaye d'atteindre pour son entreprise quelle que soit sa taille. Mais pour y parvenir au maximum, il existe différents moyens de prospection qui peuvent être mis en place. Voici quelques astuces à appliquer pour développer efficacement son entreprise.

Ciblez vos prospects

La première erreur à éviter est de se lancer dans la prospection sans avoir défini de façon précise votre cible. Pour ce faire, posez-vous des questions comme : « qui pourrait avoir besoin de mes services ou produits ? Qui est concerné par mon offre ? Qui ne l'est pas ? »... Et bien sûr ne vous contentez pas de des trois questions car il s'agit de cerner au plus près votre cible ou vos cibles. Cette technique vous permettra d'atteindre plus facilement vos objectifs. Chaque paramètre est à conserver, écarter ou à étudier comme le lieu de chalandise, la tranche d'âge, la catégorie socioprofessionnelle, hommes ou femmes, professionnels ou particuliers.



Préparez votre argumentaire

Au lieu de vous lancer dans un flux désordonné et ininterrompu d'informations, vous devez cibler votre message. Cette étape est facile à réaliser car elle est interdépendante des questions et des réponses que vous aurez apportées. Il sera nécessaire de répondre avec rigueur et précision à certaines questions comme : « À qui vous adressez-vous ? En quoi votre offre répond-elle aux attentes de

vos prospects ? Qu'avez-vous à offrir de plus par rapport aux autres ? »... Il s'agit donc ici d'organiser votre discours et de faire la présentation de votre entreprise de manière attractive et concise.

Choisissez un mode de prospection

Vous avez sûrement l'embarras du choix entre téléphone, lettre publicitaire, flyer ou mailing pour réaliser votre prospection. Dans le cas où les retours positifs sont inégaux selon votre ciblage, selon la perti-

nence de votre message et selon votre mode de prospection, vous devez rester à l'aise. Il ne faut pas que votre interlocuteur sente que vous ne l'êtes pas. Le mieux est de trouver par vous-même le canal de prospection qui vous convient. Mais attention, cela ne veut pas dire que vous n'avez pas le droit d'utiliser d'autres supports pour élargir votre prospection !

Pensez aux besoins du client

Penser aux besoins du client c'est savoir à peu près ce qu'ils veulent.

C'est aussi être à leur écoute et proposer un produit ou un service qui leur convient parfaitement. Il vous faut donc adapter votre vision avec celle de vos prospects. Vous devez les mettre au cœur de votre activité et de votre message. C'est pour répondre à leurs besoins que votre entreprise a été créée. Vous devez donc prêter attention et écouter vos futurs clients et quitter vos idées reçues. Rien n'est plus difficile que de sortir de conceptions préétablies.

Médecine non conventionnelle



Les médecines non conventionnelles (encore appelées médecines alternatives, médecines parallèles, médecines holistiques, médecines naturelles, médecines douces) regroupent plusieurs centaines de pratiques thérapeutiques dont l'efficacité n'est pas démontrée, c'est-à-dire non testée, non supérieure au placebo, ou bien insuffisamment démontrée d'où le qualificatif de pseudo-médecines qui peut leur être appliqué. Elles se distinguent donc de la médecine fondée sur les faits, parfois dite « conventionnelle », dont l'efficacité est prouvée scientifiquement. Un certain nombre de médecines non

conventionnelles se réclament de traditions anciennes et sont alors considérées comme médecines traditionnelles (par exemple la phytothérapie, l'acupuncture ou la médecine ayurvédique), mais d'autres sont apparues à la fin du XVIII^e siècle ou au cours du XIX^e siècle (comme l'hypnose, l'ostéopathie, l'homéopathie, la naturopathie ou l'oligothérapie). Certaines thérapies se revendiquent comme « holistiques », déclarant examiner l'individu dans sa « globalité », y compris son histoire et mode de vie. Ces pratiques non conventionnelles sont dénuées de fondement scienti-

fique et ne sauraient se comparer, ni se substituer, à la médecine proprement dite, bien que pouvant être parfois utilisées en complément, en tant que « techniques empiriques » ou « méthodes adjuvantes ». Elles sont diversement contrôlées par des instances officielles et, selon les pays, leurs traditions et législations sont plus ou moins répandues et reconnues. Elles se développent en complément ou en alternative à la médecine et sont utilisées par 20 à 50 % des populations de plusieurs pays de la Communauté européenne selon les résultats d'enquêtes d'opinion de la fin du XX^e siècle. Elles sont parfois utilisées

dans des hôpitaux, cela ne valant toutefois pas reconnaissance de leur validité. Le concept de « médecine intégrative » a été inventé pour désigner le recours simultané à la médecine dont l'efficacité est avérée et aux thérapies alternatives dans la prise en charge d'un patient. Ces dernières n'ont cependant, par définition, pas d'effet bénéfique au-delà de l'effet placebo, à très peu d'exceptions près ayant montré une efficacité spécifique mais faible. Leur action spécifique peut entraîner des effets secondaires, et elles peuvent avoir des effets négatifs en interférant avec les traitements efficaces, notamment dans le traitement de

cancer. Des problèmes peuvent survenir lors du recours à des traitements alternatifs en lieu et place de soins ayant fait leurs preuves d'efficacité, d'autant plus en fonction de la gravité de la maladie. Des mouvances font l'objet de surveillance de la part des autorités du fait du risque d'escroquerie, d'abus de faiblesse et de dérive sectaire lié à l'utilisation de certaines méthodes, régimes alimentaires et thérapies alternatives : « charlatanisme et amateurisme peuvent avoir des conséquences graves pour des personnes fragilisées physiquement et psychologiquement par des pathologies lourdes et/ou chroniques ».

Conventionnelle, non conventionnelle, une approche différente

Le naturel et la tradition ancienne

Il existe deux principes fréquemment mis en avant par les promoteurs des médecines non conventionnelles et qui feraient la différence avec la médecine conventionnelle :

- le recours à la « Nature », la référence au naturel ; le fait qu'une substance est « naturelle » serait un gage de qualité. Cependant les catastrophes naturelles, les maladies, les champignons vénéneux et la plupart des toxines sont également naturels, et pas bienfaisants pour autant. De fait, de nombreux médicaments ont pour principe actif des molécules extraites des plantes ou d'autres organismes, simplement isolés, purifiés et plus ou moins concentrés (l'aspirine en est un exemple). Inversement, la notion de « médecine naturelle » (conçue comme traitement basé sur l'utilisation d'un organisme tel quel, comme une plante) a des limites thérapeutiques, la substance active étant, soit diluée parmi les autres composés parfois toxiques ou inhibiteurs, soit présente à des concentrations non thérapeutiques, c'est-à-dire toxiques ou insuffisantes pour entraîner un bénéfice pour le patient ;
- la référence à la « tradition » ; il s'agit principalement des traditions attribuées à plus ou moins juste titre à l'Asie (Chine, Inde, Tibet...), à l'Afrique ou à l'Amérique latine, liées aux philosophies et aux cul-

tures de ces pays et dont l'ancienneté annoncée serait garante d'efficacité (voir tradipraticien, médecine traditionnelle). Le journaliste scientifique Florian Gouthière rappelle toutefois que « l'ancienneté d'une pratique n'est jamais une preuve, en soi, de sa validité », et qu'il peut y avoir une fixation à des principes pseudo-scientifiques comme la théorie des méridiens dans le cas de l'acupuncture, laquelle a d'ailleurs connu un siècle de désuétude, au XIX^e siècle, face au progrès de la dissection, avant d'être « ressuscitée » au XX^e siècle (dans un but politique et patriotique).

L'interprétation des troubles

Les thérapies non conventionnelles et la médecine classique diffèrent sur l'interprétation des troubles. Par exemple, la naturopathie élabore les concepts de détoxification/détoxination (les toxines en question n'étant pas toujours spécifiées), alors que ceux-ci n'ont pas de définition en médecine classique. D'autres parleront en termes de karma, d'« énergie » ou encore d'humeurs, se plaçant donc dans un cadre conceptuel sans fondement scientifique.

Les postulats

Les médecines non conventionnelles reposent sur certains postulats :
-les médecines énergétiques (acupuncture, qi gong, shiatsu...) partent du principe que l'être humain possède un influx vital (prana en indien,



ki en japonais ou qi en chinois) qui peut circuler de manière harmonieuse, la maladie étant une perturbation de cette harmonie qu'il convient de ré-équilibrer ;
- l'homéopathie est fondée sur des principes selon lesquels :

- *le mal provient d'un problème inhérent à la personne, le « terrain » est ce qui assure la guérison, et c'est ce terrain qu'il faut traiter,
- *le traitement se fait selon le prin-

cipe de similitude : on administre une substance réputée provoquer un symptôme pour soigner ledit symptôme,

- *plus un produit est dilué et « dynamisé » (secoué vigoureusement) plus il est actif,

- l'ostéopathie part du principe que le trouble provient d'un blocage des structures anatomiques entre elles, d'un mauvais fonctionnement « mécanique ». Elle se fonde sur quatre

principes : la structure gouverne la fonction, la fonction modèle la structure, l'unité du corps, et l'artère est suprême.

- la balnéothérapie postule les bienfaits de l'eau et des bains, méthode à rapprocher du thermalisme.

D'autres font appel à des théories pré-scientifiques comme la théorie des humeurs, ou à des principes plus ou moins occultes.

K.Amel

Origine de l'appellation

Le terme « médecine non conventionnelle » est celui retenu par la Commission européenne. Ce terme désigne selon le rapport du Parlement européen : « L'ensemble des systèmes médicaux et disciplines thérapeutiques couverts par la dénomination "médecines non conventionnelles" ont en commun le fait que leur validité n'est pas reconnue ou n'est que partiellement reconnue. » L'appellation « médecine non conventionnelle » se bâtit aussi par opposition à la définition de la « médecine conventionnelle », une médecine à l'efficacité prouvée, telle que définie par le Ministère des Solidarités et de la Santé : « La médecine conventionnelle » s'appuie sur des traitements qui ont toujours obtenu une validation scientifique, soit par des essais cliniques, soit parce qu'ils bénéficient d'un consensus professionnel fort. Les essais cliniques sont soumis à des autorisations et à des contrôles rigoureux sur le plan de l'éthique, des conditions de réalisation et de la pertinence scientifique. Les consensus professionnels, quant à eux, sont obtenus après plusieurs années de recul, avec l'accord et l'expérience de la majorité des professionnels de la discipline concernée. Les conditions d'utilisation des techniques y sont définies avec précision. En s'appuyant sur cette méthodologie rigoureuse, l'efficacité de la médecine conventionnelle est prouvée. » Ce terme qualifie donc des méthodes de soin parfois également appelées « médecine douce », « médecine complémentaire », « médecine naturelle », « médecine alternative », « médecine parallèle » ou encore « médecine holistique ». La médecine conventionnelle est généralement désignée par les tenants de certaines médecines non conventionnelles sous le terme de médecine allopathique (terme provenant de l'homéopathie). L'Organisation mondiale de la santé (OMS) inclut les médecines complémentaires et alternatives dans les médecines traditionnelles. Elle précise : « Le terme « médecine complémentaire » ou « médecine alternative » est utilisé de manière interchangeable avec « médecine traditionnelle » dans certains pays. Elles concernent une large gamme de pratiques de soins qui ne font pas partie des traditions du pays et qui ne sont pas intégrées dans le système de santé dominant. »

Cependant, le choix des termes induit souvent des partis-pris. En effet, parler de « médecine parallèle » semble signifier qu'il y aurait deux conceptions équivalentes de la médecine impliquant deux systèmes de soins fonctionnant indépendamment l'un de l'autre, avec le même degré d'efficacité et de scientificité : les patients auraient donc le choix entre deux thérapeutiques qu'ils peuvent envisager comme alternatives et concurrentes ou comme complémentaires l'une de l'autre. D'autre part, l'appellation « médecine douce » semble considérer comme agressives les pratiques de la médecine conventionnelle : selon Jean Brissonnet « l'utilisation de l'adjectif « douce » n'étant là que pour faire paraître « dure » la médecine moderne. En fait une technique médicale n'est ni « dure », ni « douce », elle est, ou n'est pas, efficace. Ensuite, tout est question d'utilisation et de rapport efficacité/risque. ». L'idée de « médecine naturelle » s'appuie sur un présupposé rousseauiste selon lequel la nature est bonne et les œuvres de l'Homme mauvaises, et que certaines

méthodes thérapeutiques seraient plus proches de cette supposée harmonie naturelle. En disant « médecine alternative », on envisage ces pratiques de soins comme substitutives, donc susceptibles de remplacer une démarche thérapeutique classique et conventionnelle. D'autres préféreront parler de pseudo-médecines ou pseudo-sciences afin d'éviter cet effet de rhétorique. Le terme « médecine complémentaire » privilégie l'idée d'associer des traitements impliquant des « philosophies thérapeutiques » différentes mais capables de coopérer dans l'intérêt du malade. L'Académie nationale de médecine française recommande dans un rapport de 2013 l'appellation « thérapies complémentaires » (« ThC ») : « L'ANM rappelle que les pratiques souvent dites médecines complémentaires ne sont pas des « médecines », mais des techniques empiriques de traitement pouvant rendre certains services en complément de la thérapeutique à base scientifique de la médecine proprement dite. Elle recommande de ce fait de les désigner par la dénomination de thérapies complémentaires, qui correspond mieux à leur



nature. » Dans tous les cas, ces appellations regroupent un grand nombre de pratiques aux fondements scientifiques très variables, et rarement contrôlées par des instances officielles. La liste du MeSH comporte ainsi 17 catégories de thérapies complémentaires et la MIVILUDES dénombre 400 pratiques « à visée thérapeutique ». Certaines d'entre elles sont étroitement surveillées par les pouvoirs publics en raison des éventuels dangers qu'elles présentent pour la santé ou du risque de dérive sectaire.

Origines et histoire des médecines regroupées sous cette appellation

*Influences antiques et orientalistes

L'Occident a été marqué pendant plusieurs siècles par la théorie des humeurs d'Hippocrate, qui reste considéré comme le « père de la médecine occidentale » aujourd'hui. Un parallèle notable peut être fait entre la médecine européenne de l'époque médiévale et les systèmes de la médecine traditionnelle chinoise et d'ayurveda en Inde : des parties du corps et organes sont de façon similaire associés à des saisons, des signes astrologiques, ou des éléments. Ces théories ont fait leur apparition dans un certain nombre de pratiques paramédicales depuis le XIXe siècle, et font l'objet d'un effet

de mode dans certains milieux.

Origines

Un certain nombre de pratiques non conventionnelles disponibles en Europe déclarent aujourd'hui s'inspirer plus ou moins directement de traditions asiatiques antiques (chinoises, indiennes, tibétaines, etc.) ou parfois africaines ou amérindiennes, et se réclament des philosophies et cultures de ces pays. Leur promotion peut alors reposer sur l'argument fallacieux de l'« appel à la tradition » ou « argument d'historicité » qui prétend que comme ces pratiques existent depuis longtemps, elles ont fait leur preuve et sont toujours valables aujourd'hui. Certains utilisent le terme « médecine occidentale » pour qualifier la médecine moderne, même si celle-ci a en réalité puisé à des sources extrêmement diverses pendant sa longue histoire, et pas uniquement occidentale (notamment égyptiennes et arabes). Par ailleurs, la plupart des asiatiques qui y ont accès ont largement recours à la médecine moderne, et des chercheurs de tous les pays contribuent au



jour d'hui au progrès de la médecine mondiale : les notions de médecine « occidentale » ou « orientale » comme leur fixité dans le temps (les « traditions » évoluent) ne reflètent donc pas, pour certains auteurs, l'importante diversité interne des différentes traditions historiques des pays invoqués.

*Fin XVIIe - début XXe siècles

À la fin du XVIIe siècle, la moxibustion fait son apparition en Europe, ses vertus étant vantées par des auteurs tels que Hermann Busschhof (de) et Willem ten Rhijne (en) pour lutter contre la goutte. L'acupuncture est également expliquée aux Européens par Willem ten Rhijne suite à ses observations au Japon sur des praticiens et des documents. Le naturaliste Engelbert Kaempfer étudia de même ces deux thérapies, en constatant lui aussi leurs effets apparents, mais avec un regard beaucoup plus critique concernant la théorie des méridiens sur laquelle elles reposent. L'historienne Roberta Bivins remarque que cette intégration de thérapies traditionnelles chinoises en dehors de leur cadre culturel d'origine aurait pu sembler improbable, pourtant elles sont encore utilisées aujourd'hui en Occident. Deux pseudo-médecines datant de la fin du XVIIIe siècle, l'homéopathie et le mesmérisme, particulièrement populaires au XIXe siècle, sont des exemples de thérapies qui

reposent sur la seule expérience subjective comme preuve d'efficacité. Malgré des appels récurrents à des héritages millénaires, la plupart des pratiques non conventionnelles qui subsistent de nos jours trouvent en fait leur origine dans des théories occidentales relativement récentes. Par exemple, la naturopathie naît en Allemagne en 1885, et se développe avec la mode de la lebensreform germanique du XIXe siècle, qui sert de tribune à de nombreuses théories alternatives auparavant plus ou moins confidentielles ou expérimentales, qui voient le jour en Occident entre la fin du XIXe et le début du XXe siècle : ostéopathie (USA, 1874), chiropratique (USA, 1895), aromathérapie (France, 1910), médecine anthroposophique (Allemagne, années 1920), élixirs floraux de Bach (Angleterre, 1936)... Certaines paramédecines asiatiques populaires en Occident datent de la même époque, notamment au Japon avec le shiatsu (élaboré en 1919 par Tenpeki Tamai) ou le reiki (développé par l'homme d'affaires japonais Mikao Usui à partir de 1922). La plupart des systèmes médicaux qui étaient encore utilisés au XIXe siècle ne survivent pas à

tie du public germanique à la faveur de la vogue post-romantique et antiscientifique, préparée par l'idéologie de la lebensreform et l'ésotérisme théosophique, culminant dans les divers courants mystiques en vogue à cette époque comme l'anthroposophie de Rudolf Steiner qui développe une médecine anthroposophique. Mettant fin à la « liberté de soigner » (kurierfreiheit) alors en vigueur depuis 1871 et permettant à toute personne de prodiguer des soins médicaux sans formation particulière, l'Allemagne nazie est le premier État européen à institutionnaliser la pratique de médecines non scientifiques à travers une loi de 1939 (Heilpraktikergesetz (de)) qui institue la profession de « heilpraktiker ». Après-guerre, naturopathie et homéopathie demeurent populaires en Suisse et en Bavière, et s'installent progressivement en Angleterre et en France, avec tout un cortège de théories associées.

*Du New Age à l'époque contemporaine (XXe - début XXIe siècles)

Une seconde vague de création de théories alternatives a lieu aux États-Unis eu lieu à partir des années 1960, en se diffusant par la côte Ouest sous l'impulsion du mouvement New Age : rebirth, multiples « pratiques énergétiques », diverses psychothérapies telles que la « thérapie primale », l'« analyse bioénergétique » ou encore la programmation neurolinguistique (PNL). De très nombreuses pratiques nouvelles prolifèrent ainsi, malgré des critiques toujours constantes de la part des institutions médicales face à l'absence d'effet démontré pour la plupart des soins proposés. En 1968, un rapport du Département de la Santé et des Services sociaux des États-Unis dénonce ainsi l'absence de fondements empiriques comme théoriques de la plupart des théories alternatives alors en vogue en Amérique, ainsi que leur absence d'efficacité clinique, et invite à leur éviction des systèmes de sécurité sociale. Seule une partie de ces théories survit aux années 1980, qui voit aussi passer une mode des thérapies à prétention high-tech (comme la soi-disant « médecine quantique »), ainsi que l'essor des régimes pseudo-thérapeutiques et du coaching en « développement personnel », à grand renfort de marketing. Au début du XXIe siècle, on constate en Occident une structuration de l'offre autour, d'une part, d'un certain nombre de disciplines assez populaires (homéopathie, ostéopathie, acuponcture, etc.) et en quête de respectabilité institutionnelle (création d'écoles, de diplômes, de certification, utilisation dans les hôpitaux en tant que « thérapie complémentaire »), souvent soutenues par un appareil industriel très lucratif malgré l'absence de résultats cliniques réellement satisfaisants, et d'autre part d'une prolifération de sous-disciplines plus ou moins ésotériques souvent fondées sur une opposition dogmatique à la médecine scientifique, et de plus en plus liées à la mouvance complotiste (notamment autour de la controverse sur la vaccination) ou à diverses dérives sectaires. Entre les deux, on trouve une grande diversité de pratiques thérapeutiques plus ou moins bien identifiées, et à durée d'existence souvent courte car fondée essentiellement sur le charisme de leur promoteur, qui donne parfois son nom à la discipline (comme la « technique Alexander », la « méthode Vodder » ou encore la sophrologie caycédienne d'Alfonso Caycedo).

Cultures

Rencontre nationale sur les coopératives théâtrales les 28 et 29 mars



Une rencontre nationale sur les coopératives théâtrales, à la lumière des "nouvelles lois" régissant cette pratique dans les théâtres publics et privés sera organisée les 28 et 29 mars à Alger. Organisée parallèlement au festival national du théâtre professionnel, ouvert à toutes les coopératives et troupes indépendantes, la rencontre constituera une occasion pour les participants de débattre des sujets relatifs aux volets juridique et économique, organisationnel et de formation des établissements de théâtre. Le Conseil des ministres avait approuvé, dimanche dernier, lors de sa réunion périodique à Alger, sous la présidence du Président de la République, Abdelmadjid Tebboune, un exposé présenté par la ministre de la Culture, Malika Bendouda sur le développement du secteur de la Culture et de l'industrie cinématographique. L'exposé présenté par la ministre Bendouda porte sur une analyse détaillée de l'état du secteur et propose une stratégie de son développement pour la période 2020-2024, basée sur trois axes, l'éducation à apprécier l'art et la pensée, la restructuration des Théâtres régionaux et le lancement de petits théâtres communaux et le perfectionnement des formateurs et encadreurs.

B.M

Religion

Installation du nouvel Evêque du Diocèse de Constantine et Hippone

L'archevêque d'Alger, Mgr. Paul Desfarges, a procédé hier à l'installation du nouvel Evêque du Diocèse de Constantine et Hippone, père Nicolas Lhernould, lors d'une cérémonie tenue à la basilique Saint-Augustin de Annaba. La cérémonie s'est tenue en présence des autorités de la wilaya, des représentants de l'Union européenne en Algérie, des consulats de France et de Tunisie à Annaba ainsi que d'hommes de foi et d'autres invités. Le nouvel évêque du Diocèse de Constantine et Hippone, Nicolas Lhernould, âgé de 44 ans et diplômé d'une université de France, était prêtre du Diocèse de Tunisie avant sa nomination à la tête du Diocèse de la Région Est. Le Diocèse de Constantine et Hippone représente l'Eglise catholique en Algérie à travers les églises et lieux de culte chrétien agréés implantés dans l'est du pays.

B.M

Avec le film français Effacer l'historique Les «gilets jaunes» s'invitent à la Berlinale

Le mouvement des «gilets jaunes» s'est invité lundi en mode comique à la Berlinale, avec Effacer l'historique du duo français Kerven-Delépine, sur trois anti-héros partis en guerre contre les géants du numérique. À l'écran d'abord, avec l'histoire de trois voisins qui se sont rencontrés deux ans plus tôt sur un rond-point, un des lieux de mobilisation du mouvement social, et en conférence de presse où l'actrice Corinne Masiero arborait fièrement un tricot jaune sans manches. Un clin d'œil assumé à l'objet devenu le symbole du mouvement né en novembre 2018, sur fond de hausse des prix du carburant. «Je pense qu'on est tous des gilets jaunes, à un moment on se rend compte qu'il faut ouvrir sa gueule. Ici, ailleurs, en Europe. Et ça bouge», a lancé l'actrice connue pour son franc-parler et ses engagements à gauche. Le sujet du film, c'est «le rouleur-compresseur de la société actuelle», a renchéri Benoît Delépine, un des deux réalisateurs. Jusqu'ici, le cinéma ne s'était pas vraiment emparé du sujet : hormis un documentaire (J'veux du soleil en 2019 du député insoumis François Ruffin) et un projet du vétéran de la Nouvelle vague, Jean-Luc Godard, les «gilets jaunes» n'avaient pas encore eu le droit à leur film. C'est chose faite avec le duo formé par Benoît Delépine et Gustave Kerven, cinéastes insolents et contestataires (Louise Michel, Mammuth pour lequel ils étaient déjà venus à la Berlinale en 2010). Pour leur dixième long métrage, en lice pour l'Ours d'or, ils ont réuni à l'écran l'humoriste Blanche Gardin, en mère de famille victime d'un chantage à la sextape, Denis Podalydès en veuf sur-rendetté et Corinne Masiero en chauffeur de VTC désespérant de sa note professionnelle. Écrasés par leurs problèmes d'argent, ces trois voisins passent leur temps sur leurs portables à tenter de revendre des objets, à répondre aux sollicitations de démarcheurs appelant du bout du monde, à comparer les tarifs des mutuelles ou à appeler des numéros verts surtaxés. Jusqu'au moment où ils décident de ne plus subir et de s'en prendre directement aux géants du numérique, avec le personnage de Blanche Gardin s'envolant pour la Californie tenter de récupérer sa sextape. «On est réellement handicapé par le numérique», confesse Benoît Delépine, pour expliquer la naissance du projet. Avec son compère, il s'est appuyé sur notre rapport au monde numérique pour brosser un tableau très actuel, entre ubérisation du travail, exploitation des données personnelles, développement de l'intelligence artificielle... Avec beaucoup d'absurde et de dérision. «On a pu croire que le thème de la vie privée est minime par rapport à d'autres problèmes plus importants, mais il est représentatif d'un cercle vicieux dans lequel on tombe. Les Gafa sont d'immenses sociétés qui contrôlent le monde et ne paient pas d'impôts», soulève Gustave Kerven. Evoquant une époque où les «individus sont forcés de donner en pâture leur vie privée au monde entier», l'humoriste Blanche Gardin met en évidence la difficulté de ne pas «faire de vagues» car «personne n'est irréprochable». «J'ai eu un sentiment de compassion» pour mon personnage, dit-elle. La question de la protection de la vie privée s'est invitée récemment dans la campagne des municipales pour la ville de Paris, avec le candidat de la majorité qui a renoncé, à un mois du premier tour, après la diffusion d'une vidéo à caractère sexuel. «Le fait que les outils technologiques soient aussi ludiques fait qu'il y a eu un changement anthropologique», estime l'humoriste, à l'affiche depuis le début de l'année de deux films parlant du monde numérique (Selfie et iJeSuisLa). «Aujourd'hui, on porte tous des caméras de surveillance, on est devenu les instruments de contrôle de tout le monde.»

Cinéma

Papicha, le film de Mounia Meddour, récompensé par deux césars



Le film «Papicha» de Mounia Meddour, a obtenu vendredi, deux récompenses lors de la 45e cérémonie des Césars, organisée par l'Académie française des arts et techniques du cinéma, à Paris. Le César du meilleur premier film est revenu, à la réalisatrice Mounia Meddour et celui du meilleur espoir féminin à l'actrice Lyna Khoudri pour son rôle de Nedjma. Réalisé en 2018 "Papicha" est un long métrage (1h30) qui raconte l'histoire de Nedjma, étudiante à Alger dans les années 90. Produit par l'Algérie, la France, le Qatar et la Belgique, il avait été sélectionné au Festival de Cannes en 2019, dans la catégorie "un certain regard". Il a déjà été récompensé au 12e Festival du film francophone d'Angoulême(France), en décrochant les prix du public et celui du meilleur scénario. L'actrice franco-algérienne Lyna Khoudri, a été révélée au public dans le long

métrage de Sofia Djama "les bienheureux" qui lui a valu le prix de la meilleure actrice dans la section orizonti. Mounia Meddour, est la fille du réalisateur Azzedine Meddour, ayant accompli des études supérieures en journalisme à Alger avant de poursuivre une formation en cinéma et audiovisuel en France. Elle a entamé sa carrière de réalisatrice en 2004 par une série de documentaires, suivi d'un court métrage "Edwige" en 2011. "Papicha" est son premier long métrage. Le Cesar du meilleur film, est revenu au film "Les Misérables" de Ladj, celui de la Meilleure réalisation a été décerné à Roman Polanski pour son film "J'accuse" et ceux de la meilleure actrice et acteur ont été décernés à Anaïs Demoustier dans "Alice et le maire" et Roschdy Zem dans "Roubaix, une lumière"

Benadel M

Vestiges

Récupération de plus de 1.200 biens culturels protégés en 2019



Les services de sûreté nationale ont réussi, en 2019, à saisir et récupérer plus de 1.200 biens culturels protégés volés au niveau des sites archéologiques nationaux, indiquait hier un communiqué de la Direction générale de la sûreté nationale (DGSN). Les brigades spécialisées de la police judiciaire avaient réussi, en 2019, à saisir et récupérer "un total de 1.203 biens culturels protégés de différents types, dont 1.179 anciennes pièces de monnaie", notait le communiqué. Durant la même année, 31 affaires impliquant 50 individus, dont deux étrangers, ont été traitées, ajoutait la source. La coordination internationale avec les

secteurs ministériels concernés et les services internationaux de police, à l'instar d'Interpol, a permis de résoudre plusieurs affaires et récupérer des biens culturels protégés, rappelait le communiqué. A travers la lutte contre les crimes d'atteinte aux biens culturels matériels et immatériels, en coordination avec les différents secteurs ministériels concernés, la DGSN vise "la mise en application de la loi et la contribution effective à la préservation et à la sauvegarde du legs culturel et historique de l'Algérie", concluait la source.

B.M

Naby Sarr : « Sur le terrain, Slimani est un tueur »

Dans un papier sur l'international algérien, Islam Slimani, France Football a demandé quelques-uns de ses anciens coéquipiers de dresser le portrait du joueur. Mouhamadou-Naby Sarr, le défenseur français s'est exprimé au sujet du champion d'Afrique. « Un mot, ça ne suffit pas pour décrire Slim. J'aurais dit déterminé : dès qu'il a un objectif en tête, il fait tout pour y arriver, il s'en donne les moyens. Sur le terrain, il va courir 90, 95, 100 ou 120 minutes toujours à fond, toujours au taquet. Il ne va jamais ménager ses efforts. », a-t-il indiqué en préambule. Le défenseur de Charlton a ajouté : « Sur le terrain, ça devient un lion, il est sans pitié avec personne : c'est un tueur. La détermination et l'envie qu'il met sur le terrain, ce sont des choses que je n'ai vues que très peu de fois depuis que je joue au foot. ». Concernant les dernières performances de l'international algérien au sein du championnat de France, Mouhamadou-Naby Sarr dira : « Avant, on voyait vraiment ce numéro 9 qui finissait les actions, là il est aussi dans un rôle de passeur. Il élargit sa palette d'attaquant. Il est devenu encore meilleur que depuis le Sporting. ».



Medjani : « Entre 2013 et 2015, Slimani nous a porté sur ses épaules »

L'ancien international algérien, Carl Medjani, s'est exprimé dans une déclaration à France Football au sujet de son ancien coéquipier en sélection Islam Slimani. « J'ai vraiment, vraiment beaucoup d'estime et de respect pour lui. De part l'homme qu'il est et, niveau sportif, tout ce qu'il a pu nous apporter en équipe nationale. », a déclaré l'ancien de l'AS Monaco. Carl Medjani a enchaîné : « Je n'oublie pas qu'entre 2013 et 2015, c'est lui qui a permis de pouvoir vivre tous les heureux événements qu'on a connu. Il nous a porté sur ses épaules. C'est un boute-en-train. Il ne lâche rien, c'est un guerrier, il va y laisser sa peau. ». L'ancien milieu de terrain défensif des Verts a ajouté au sujet de la situation d'Islam Slimani avec l'équipe nationale : « Ces derniers temps, il y a eu l'émergence de Baghdad Bounedjah qui fait qu'il n'a pas vécu la CAN dans la peau d'un titulaire, mais vous savez très bien que Bounedjah était indisponible, vous avez Islam Slimani, vous dormez tranquille. ». L'ancien de Trabzonspor est aussi revenu sur une période difficile qu'a vécu Slimani chez les Verts : « En Algérie, même en étant meilleur buteur, meilleur passeur de la sélection, il ne fait pas l'unanimité. Lors de la Coupe d'Afrique 2013, on se fait sortir au premier tour. Il est un peu le pestiféré du public algérien car il ne marque pas un but. Un an et demi après, on rentre à Alger après la Coupe du monde où tout le peuple l'attendait pour scander son nom... ».



Al-Sadd Bounedjah pisté par Besiktas

L'attaquant international algérien d'Al-Sadd Baghdad Bounedjah, est convoité par le club turc de Besiktas, à la recherche d'un renfort offensif en vue de la saison prochaine, rapporte des médias turcs. Selon le site spécialisé Fotomac, « les dirigeants auraient opté pour Baghdad Bounedjah la saison prochaine ». Le buteur algérien de 28 ans serait le favori du directeur technique Sergen Yalcin. Le natif d'Oran prendrait la relève d'un Burak Yilmaz vieillissant sur le front de l'attaque des Stambouliotes. Toutefois, Al-Sadd n'est pas prêt à se séparer facilement de son buteur attitré. Déjà l'été dernier, le club qatarien avait réclamé 15 millions d'euros pour libérer son buteur algérien à l'Olympique de Marseille. Habitué à jouer les premiers rôles en « Super Lig », Besiktas, qui reste sur un match nul concédé à domicile face à Trabzonspor (2-2), pointe à la 7e place, à huit longueurs des places européennes.



Nîmes : Zinedine Ferhat buteur face à l'OM

Malgré un but de Zinedine Ferhat, Nîmes s'est incliné sur sa pelouse (3-2), ce vendredi soir, face à l'Olympique de Marseille en ouverture de la 27e journée de la Ligue 1 française. Vainqueurs de quatre de leurs cinq derniers matches, les Crocos ont entamé la rencontre sur les chapeaux de roues en ouvrant le score dès la 5e minute de jeu par l'intermédiaire de Zinedine Ferhat. L'international algérien a signé son 3e but de la saison en reprenant du plat du pied un ballon repoussé par le portier de l'OM, Mandanda suite à frappe de Nolan Roux. Joie de courte durée pour les hommes de Bernard Blaquart, puisque l'Argentin Benedetto a remis les pendules à l'heure cinq minutes plus tard. Intenable, l'ex-attaquant de Boca Juniors a donné l'avantage à l'OM à la 36e minute de jeu avant d'enfoncer le clou en seconde période, signant un hat-trick. Deux réduira le score pour les locaux dans le temps additionnel. Les coéquipiers de Ferhat qui essuient leur première défaite à domicile depuis le 15 janvier dernier, restent en 18e position au classement synonyme de barrage en fin de saison.



Ligue 1 USMA Sortie de crise reportée !



Alors que l'équipe s'est déplacée à Bechar amoindrie et sans entraîneur en chef suite au départ de Dziri Billel, les tracasseries de l'USMA sont loin d'être finies. La reprise du club par le Groupe public portuaire Serport n'est pas encore effective, comme le prouve la réunion avortée de jeudi qui n'a pas pu se tenir en l'absence de l'administrateur du Groupe ETRHB. Une passation de pouvoir qui doit attendre encore quelques jours. Une nouvelle réunion des actionnaires est en effet programmée pour le 12 mars. « Les gens disent n'importe quoi. Il faut qu'ils sachent que pour concrétiser la venue du groupe Serport, il faut suivre des procédures, dont la tenue de l'assemblée générale des actionnaires. Sachant que le gros des actions est détenu par le groupe ETRHB, il devait y avoir la présence de l'administrateur judiciaire. Celui-ci absent, l'AG n'a pu se tenir. Une autre assemblée est fixée pour le 12 mars prochain afin de procéder à l'accélération de l'opération de l'achat des actions de l'USMA par le groupe Serport », a expliqué vendredi le secrétaire général de l'USMA, Mounir Debbichi sur les ondes de la Radio nationale. Une version qui n'a pas convaincu les supporters usmistes qui l'accusent de travailler dans les coulisses pour l'ancien propriétaire, la famille Haddad. L'absence à cette réunion de l'administrateur reste énigmatique, d'autant qu'il est désigné par l'Etat. Etait-il au courant de sa tenue ? Certains doutent de la bonne foi de l'administration actuelle de l'USMA. A-t-elle envoyé les convocations à tout le monde ? Une chose est sûre, ce report complique quelque peu la situation du club algérois qui croyait pourtant avoir terminé avec ses soucis juridico-financiers. Et si c'était une manière de gagner du temps ? Il

semble que la famille Haddad ne veut pas lâcher l'USMA sans contrepartie financière. Elle conteste la liquidation judiciaire de la SSPA/USMA qui faciliterait la recapitalisation du club usmiste. Une procédure qui mettrait les Haddad de facto hors jeu. Ces manœuvres tendent donc à retarder l'échéance, malgré le coup de force des pouvoirs publics qui veulent en finir une fois pour toutes avec le problème usmiste. L'intervention du chef de l'Etat en parrainant le rachat du club par une entreprise publique avait pour but d'accélérer la transaction. Mais il y a encore de la résistance chez les anciens actionnaires majoritaires. Cependant la mise en détention provisoire, hier, de Rebouh Haddad dans le cadre de l'enquête contre la corruption dans laquelle son frère Ali est mêlé, pourrait débloquent la situation. C'est un élément important dans le dossier. En effet, beaucoup d'usmistes l'accusaient de tirer les ficelles derrière le rideau. Maintenant qu'il est derrière les verrous, son influence diminuerait au niveau du club. Ses affidés n'auront plus à lui rendre des comptes. Du coup, ils devraient à leur tour quitter le club, comme le souhaite le peuple usmiste dans sa majorité. A vrai dire, le changement est inéluctable et le plus tôt sera le mieux. D'ailleurs certains ne se trompent pas en voulant se replacer dans l'échiquier usmiste. A l'instar de l'ancien président du club, Said Allik qui se propose publiquement pour le poste de directeur général. Mais visiblement, il ne fait plus l'unanimité au sein de son ancienne famille, surtout après l'avoir « trompé » en passant chez un rival, le CRB. Les supporters veulent de nouveaux dirigeants compétents et loyaux qui ne traînent pas de casse-roles derrière eux.

Ali Nezlioui

Feghouli, Sarr et Medjani décrivent Slimani à travers France Football Feghouli : « Avec Slimani, je sais que j'ai un soldat à mes côtés »

Le milieu de terrain algérien du Galatasaray, Sofiane Feghouli, n'a pas tari d'éloges sur son coéquipier en sélection depuis de nombreuses années, Islam Slimani, dans une déclaration à France Football. « Un mot pour le décrire ? Orgueilleux. Il estime être capable de tout faire sur un terrain de football. Pour lui, il n'est inférieur à quasiment qui que ce soit. C'est ce qui l'a amené au haut niveau. Il n'a ni barrière, ni frontière. Pour lui, clairement, son mental est son moteur. », a débuté l'ancien milieu offensif de Valence. Sofiane Feghouli a ajouté : « C'est un coéquipier qui stimule un groupe, un rêve pour n'importe quel coach. Avec lui, j'ai vécu des moments que je n'oublierai jamais : le barrage de Coupe du monde au Burkina Faso en 2013, nos matches de

qualification pour la Coupe d'Afrique des Nations face à la Libye en 2012, le match contre la Russie lors de la Coupe du monde 2014, et plein d'autres encore... ». Le champion d'Afrique algérien a conclu au sujet de son compatriote : « Bientôt, j'espère qu'il deviendra le meilleur buteur de la sélection algérienne. C'est un objectif majeur pour lui. J'ai vu sa combativité au fil des années sur les terrains d'Afrique pour l'équipe nationale, dans les pires conditions possibles et avec une équipe en reconstruction. Il a gagné mon respect pour toujours à ce moment-là. Je n'aime pas les tricheurs, et grâce à ça, j'ai toujours été tranquille avec Islam en première ligne sur le terrain. Je suis rassuré, je sais que j'ai un soldat à mes côtés. ».

Championnats d'Afrique d'athlétisme 53 pays au rendez-vous d'Alger



Plus de 53 pays ont déjà confirmé leur participation aux championnats d'Afrique d'athlétisme prévus à Alger du 24 au 28 juin prochain, a indiqué le président de la Fédération algérienne de cette discipline (FAA), Abdelhakim Dib. "On s'attend à une compétition d'un niveau très élevé, notamment après la confirmation de la participation jusque-là de pas moins de 53 pays, ce qui donne un cachet spécial à l'épreuve", a déclaré M. Dib en marge du championnat national de Cross-Country qui se déroule ce samedi à Oran. S'agissant de l'objectif tracé par la FAA, en prévision de ce rendez-vous continental, le président de cette instance a fait savoir qu'il visait "la cinquième ou là sixième place". "Tout le monde sait que le niveau de l'athlétisme africain est en constante hausse. Les athlètes de notre continent s'imposent même sur le plan mondial, ce qui va rendre notre mission difficile. Notre objectif sera de terminer à la cinquième ou la sixième place, ce qui serait déjà, à nos yeux, un très bon résultat", a encore dit le même responsable. Concernant les préparatifs de cette grandiose manifestation sportive, le patron de la FAA s'est dit "rassuré" quant à la réception du stade annexe du complexe olympique Mohamed-Boudiaf dans les délais, "soit avant le 1er mai prochain", un site retenu pour les entraînements des athlètes au cours de ces championnats d'Afrique, alors que la compétition officielle aura lieu au stade "5-juillet" qui va bénéficier "incessamment" d'une nouvelle piste d'athlétisme (Topping), a annoncé M. Dib. Par ailleurs, le même interlocuteur s'est félicité des "bonnes conditions" dans lesquelles s'est déroulée l'assemblée générale ordinaire de la FAA, qui a eu lieu vendredi dans la commune de Bousfert (Ouest d'Oran). "Les débats ayant marqué ce rendez-vous, qui a vu la participation de 43 ligues sur 48 et 14 clubs de l'Excellence sur 20, furent constructifs. A l'arrivée, les deux bilans moral et financier ont été adoptés à l'unanimité", s'est-il réjoui, souhaitant au passage que d'autres athlètes algériens parviennent à se qualifier aux prochains jeux olympiques (Tokyo-2020) avant le 29 juin à venir. "Pour le moment, ils sont quatre algériens à être assurés de participer aux JO, à savoir, Toufik Mekhloufi, Larbi Bouraada, Abdelmalek Lahoulou et Bilel Tabti. Nous sommes en train de mettre tous les moyens nécessaires pour qu'ils se préparent convenablement pour l'épreuve planétaire, comme l'attestent les stages à répétition dont ils bénéficient depuis quelques temps", a-t-il encore assuré.

CAN-2020 de Rugby : Algérie-Sénégal Une première historique pour les "Verts" à Alger

La sélection nationale de rugby à XV disputera sa première rencontre officielle historique sur le sol algérien le 20 juin prochain, en accueillant son homologue sénégalaise au stade Mabrouki-Salem Ode Rouiba (Alger), pour le compte de la 2e journée de la Coupe d'Afrique des nations 2020 (CAN-2020), a-t-on appris de la Fédération algérienne de la discipline (FAR). La sélection nationale a été reversée dans le groupe C, avec le Sénégal et l'Ouganda, qu'il commencera par affronter le 6 juin à Kampala City pour le compte de la première journée de cette CAN qui se déroulera cette année suivant une nouvelle formule. "Le président de la fédération Sofiane Benhassen a rencontré le ministre de la Jeunesse et des Sports (MJS) mercredi dernier et c'est pendant cette réunion de travail que nous avons reçu le feu vert pour disputer notre premier match officiel en Algérie, plus précisément, au stade de Rouiba", a détaillé le premier vice-président de la FAR, Azzouz Aïb. Selon la même source, "le MJS Sid Ali Khaldi s'est dit convaincu de la capacité du rugby à apporter une valeur ajoutée à l'Algérie et à servir la jeunesse qui, selon lui, constitue une priorité". Pour apporter les derniers réglages à sa préparation en vue de cette Coupe d'Afrique des nations, la sélection algérienne effectuera un stage bloqué du 29 mai au 1er juin au Centre de préparation de la Fédération française de rugby, à Paris. "C'est à partir de Paris que la sélection nationale ralliera Kampala City, et si elle parvient à remporter ses deux premiers matchs contre l'Ouganda et le Sénégal, elle sera qualifiée pour les demi-finales, où elle affrontera le 29 juillet le leader du groupe B qui se compose du Maroc, du Kenya et de la Côte d'Ivoire", a encore expliqué Aïb. Pour ce qui est de la finale de cette Coupe d'Afrique des nations, elle se jouera le 1er août, dans un pays qui reste à désigner par Rugby Afrique. Suivant l'ancienne formule de compétition, la CAN se jouait en trois paliers : la Bronze-Cup, la Silver-Cup et la Gold-Cup. Mais la formule a changé cette année, avec un groupe de 16 nations qui commenceront à s'affronter à partir du mois de juin prochain. La sélection algérienne avait remporté la Bronze-Cup en 2017, ce qui lui a permis d'accéder au palier supérieur, où elle a décroché la Silver-Cup en 2018, et elle s'apprêtait à disputer la Gold-Cup, le plus prestigieux des titres continentaux, lorsque Rugby Afrique a décidé de changer le système de compétition.



Relancer le sport d'élite en Algérie Un plan d'urgence en cours d'élaboration



Un programme d'urgence est en cours d'élaboration au niveau du Ministère de la jeunesse et des sports (MJS) et s'étalant jusqu'aux jeux olympiques JO-2024 à Paris "pour garantir les meilleurs résultats possibles lors des prochains rendez-vous sportifs internationaux", a indiqué vendredi à Oran, le secrétaire d'Etat chargé du sport d'élite, Nouredine Morceli. "Le président de la République accorde un intérêt particulier pour le sport d'élite, et la mission qu'il m'a confiée m'oblige à tout donner pour être à la hauteur des espérances. Dans ce registre, nous sommes en train d'arrêter un plan d'urgence pour que le sport algérien soit au devant de la scène lors des prochaines manifestations sportives internationales, à commencer par le prochain championnat d'Afrique d'athlétisme en juin à Alger et en arrivant aux jeux olympiques de 2024 à Paris", a déclaré l'ancien champion algérien en athlétisme à la presse en marge d'une cérémonie organisée en l'honneur de champions oranais, anciens et actuels, toutes compétitions confondues. Il s'est en outre engagé pour que les erreurs du passé ne se reproduisent plus, faisant allusion notamment au retard souvent accusé en matière de préparation des athlètes en prévision des compétitions internationales, notamment les jeux olympiques. Evoquant justement la prochaine édition des JO, Nouredine Morceli s'est dit "optimiste" quant à une présence en nombre des sportifs algériens à ce rendez-vous prévu l'été prochain à Tokyo (Japon), ajoutant qu'il tablait sur une "meilleure moisson par rapport à la précédente édition". Une vingtaine d'athlètes algériens ont déjà assuré leur qualification aux JO de Tokyo. D'autres tenteront de composer leurs billets pour le rendez-vous nippon lors des prochains tournois qualificatifs (TQO). "Certes, je suis persuadé que la mission ne sera pas facile, mais je suis persuadé que des athlètes comme Toufik Mekhloufi, pour ne citer que ce champion, sont capables de hisser haut le drapeau algérien à

Tokyo", a-t-il insisté, rassurant que la conjoncture actuelle que traverse le Comité olympique algérien après la démission de son président Mustapha Berraf "ne va pas avoir des répercussions négatives sur la préparation de nos athlètes pour les JO". Profitant aussi de sa présence dans la capitale de l'Ouest, où il assistera samedi au championnat national de Cross, le Secrétaire d'Etat chargé du sport d'élite a appelé la famille sportive oranaise à "se serrer les coudes" en prévision des jeux méditerranéens que leur ville va abriter en 2021. "La réussite d'Oran dans ces jeux, aussi bien sur le plan des résultats qu'en matière d'organisation, sera celle de l'Algérie aussi. Cette ville a enfanté plusieurs champions que nous venons d'honorer aujourd'hui, et qui grâce à leur expérience, peuvent être d'un précieux apport pour les organisateurs du rendez-vous méditerranéen", a-t-il estimé. Plusieurs stars du sport oranais ayant brillé sur la scène internationale par le passé, à l'image de Boualem Rahoui (athlétisme), Mustapha Moussa (boxe), Bendjemil Abdelkrim (handball), ainsi que d'autres, ont été honorés pour l'occasion, en même temps que des jeunes champions de la génération actuelle, dans une cérémonie organisée à l'initiative du "Comité national pour la paix et la stabilité", sur les doléances des clubs de football professionnel qui revendiquent leur affiliation à des entreprises économiques pour en finir avec leurs interminables crises financières, M. Morceli a assuré que les pouvoirs publics sont "conscients des besoins du football professionnel, et vont prendre les décisions qui s'imposent pour y remettre de l'ordre". Par ailleurs, et en marge de sa visite à Oran, Nouredine Morceli, a assisté à l'assemblée générale ordinaire de la Fédération algérienne d'athlétisme (FAA) qui s'est tenue dans la commune de Bousfert (Ouest d'Oran), au cours de laquelle les bilans moral et financier au titre de l'exercice 2018-2019 ont été adoptés.

Tournoi pré-olympique de boxe (finales): Médaille d'or pour Flissi et Nemouchi

DAKAR - Les boxeurs algériens, Mohamed Flissi (52 kg) et Younes Nemouchi (75 kg), qualifiés aux Jeux olympiques 2020 de Tokyo (Japon), ont décroché la médaille d'or, vendredi lors de finales du tournoi pré-olympique qui se déroule à la salle Arena de Dakar (Sénégal). Flissi s'est imposé en finale devant le Zambien, Chinyemba Patrick (3-2), alors que son compatriote Nemouchi a battu le Congolais, Tshama Mwenekabwe David (4-1). De leur côté, Chouaib Bouloudinats (+91 g) et Abdelhafid Benchebla (91 kg), qualifiés également aux JO-2020, se sont contentés de la médaille d'argent. Bouloudinats a perdu en finale devant le Camerounais, Yegnong Njieyo Maxime (4-1), alors que Benchebla a déclaré forfait face au Marocain, Baala Younes. Samedi, la dernière journée du tournoi pré-olympique de Dakar, verra le déroulement des finales en présence des Algériens, Romaïssa Boualem (51 kg), Imane Khelif (60 kg) et Mohamed Houmri (81 kg). Sept boxeurs algériens dont deux dames ont arraché leur billet pour les JO-2020 de Tokyo. Il

s'agit de Mohamed Houmri (81 kg), Chouaib Bouloudinats (+91 kg), Mohamed Flissi (52 kg), Younes Nemouchi (75 kg) et Abdelhafid Benchebla (91 kg) chez les messieurs. De leur côté, les dames algériennes ont arraché deux qualifications historiques aux JO grâce à Romaïssa Boualem (51 kg) et Imane Khelif (60 kg). En revanche, Yahia Abdelli (63 kg), Chemseddine Kramou (69 kg), Oussama Mordjane (57 kg), Fatima-Zahra Senouci (57 kg) et Sara Kali (69 kg), ont été éliminés dans les premiers tours. Chez les messieurs, les trois premiers valideront leur billet aux JO de Tokyo, excepté les catégories de 91 et +91 kg qui verront la qualification des finalistes seulement. Chez les dames, les finalistes seront qualifiées, sauf pour la catégorie des 51 kg où les trois premières valideront leur billet aux JO-2020. Le tournoi pré-olympique de Dakar a vu la participation de 13 pugilistes algériens (8 messieurs et 5 dames). 33 boxeurs au total (22 hommes et 11 femmes) seront qualifiés pour Tokyo-2020.

Bilel C

Diabète

Des chercheurs parviennent à guérir des souris grâce à l'usage de cellules souches

Grâce à des cellules souches humaines reprogrammées, des chercheurs américains rapportent être parvenus à guérir des souris du diabète. La recherche à l'aide de cellules souches a décemment de beaux jours devant elle, et tant mieux ! Des chercheurs de la Washington University School of Medicine (États-Unis) rapportent ainsi avoir utilisé des cellules souches humaines avec succès, puisqu'ils sont parvenus à guérir des souris du diabète. Concrètement, les scientifiques sont partis de cellules souches dites pluripotentes induites, capables de se transformer ensuite en n'importe quel type de cellule de l'organisme (neurones, cellules cardiaques, muscles...). Dans des travaux antérieurs, la même équipe de recherche était parvenue à

convertir des cellules souches humaines en cellules bêta-pancréatiques, les cellules du pancréas qui fabriquent l'insuline. En contact avec du glucose (sucre), elles se mettent à sécréter de l'insuline. Ici, les chercheurs ont démontré que le fait d'injecter de telles cellules à des souris atteintes de diabète permettait de réguler la glycémie (taux de glucose dans le sang) sur le long terme. "Ces souris avaient un diabète très sévère avec des taux de sucre dans le sang de plus de 500 milligrammes par décilitre de sang - des niveaux qui pouvaient être mortels pour une personne humaine - et lorsque nous avons injecté aux souris les cellules sécrétant de l'insuline, en deux semaines, leur glycémie est revenue à la normale et est restée ainsi pendant de nombreux mois",



a déclaré dans un communiqué Jeffrey R. Millman, Professeur ad-

joint de médecine et de génie biomédical à l'Université de Washington, et principal auteur de l'étude, dont les résultats sont parus le 24 février dans la revue Nature Biotechnology. Si l'opération s'est avérée un véritable succès, c'est que l'équipe a cette fois utilisée une nouvelle approche. Car lorsque l'on convertit des cellules souches en cellules spécialisées, on ne contrôle pas tout : certaines cellules se différencient en une autre cellule que celle que l'on souhaite, par exemple en cellule du foie ou en une autre cellule pancréatique, non productrice d'insuline. Elles n'engendrent pas de soucis particulier, mais n'engendrent pas non plus l'effet escompté, ici la production d'insuline en réponse à une glycémie trop élevée.

Santé des os



Préserver son squelette avant l'âge critique de la ménopause permet de limiter les risques de fractures. Tout commence par une bonne connaissance de l'organisme. Il n'est jamais trop tôt (ni trop tard) pour prendre soin des 206 os qui constituent notre squelette. N'attendez pas l'âge de la périménopause pour comprendre leur fonctionnement et pour apprendre à les protéger en limitant ainsi les risques de fracture et d'ostéoporose.

Mieux connaître les os

Les os sont composés d'une matière vivante qui grandit, se répare et se renouvelle tout au long de notre vie. Ils comportent six types de tissus différents et assurent des fonctions essentielles.

Limiter la graisse abdominale

Pendant des années, rappelle le site Health, les spécialistes étaient convaincus qu'un peu de graisse sur les os aidait à diminuer les risques d'ostéoporose. Or, les études récentes ont prouvé que la graisse, en particulier celle qui se situe sur l'abdomen, affaiblit la densité osseuse.

Le rôle des hormones sur la santé des os

Chez les femmes, les différentes étapes de la vie hormonale ont une influence directe sur la santé des os.

- Pendant la grossesse et l'allaitement, la masse osseuse diminue.
- La chute d'œstrogènes liée à la ménopause est également difficile pour les os, qui perdent jusqu'à 20% de leur densité.

Pendant ces moments, il est parfois utile de prendre des suppléments et d'améliorer son alimentation afin d'augmenter l'apport en calcium, en phosphore et en vitamine D. Parlez-en à votre médecin.

Les maladies à surveiller

Certains troubles de santé peuvent jouer un rôle sur la masse et la densité osseuse. En cas de maladie cœliaque, de problèmes de thyroïde, d'asthme, d'apnée du sommeil et de diabète de type 2, l'organisme a parfois du mal à assimiler certains nutriments et les risques de fractures et d'ostéoporose bondissent.

B.Meriem

Santé cardiaque Mieux vaut augmenter lentement la durée et l'intensité des exercices physiques



Pour préserver la santé de son cœur, il est vivement conseillé, si l'on souhaite faire du sport à haute intensité, de procéder par étapes en augmentant petit à petit durée et intensité des exercices. Alors qu'approche la saison des marathons, l'American Heart Association, organisation non gouvernementale qui œuvre pour réduire les risques cardiovasculaires, a publié une mise en garde sur son site internet. Constatant que la plupart des gens connaissent surtout les avantages du sport et moins ses dangers, l'association rappelle ainsi qu'un exercice d'endurance extrême, comme un marathon, chez une personne peu ou pas assez entraînée peut augmenter le risque de crise cardiaque et de trouble du rythme cardiaque, entre autres. "L'exercice est un médicament, et il ne fait aucun doute qu'une activité physique modérée à vigoureuse est bénéfique pour la santé cardiovasculaire globale. Cependant, comme en médecine, il est possible de sous-doser et de surdoser l'exercice - en faire plus n'est pas toujours mieux et peut conduire à des événements cardiaques, en particulier lorsqu'il est effectué par des personnes inactives, atteintes d'une maladie cardiaque connue ou non diagnostiquée", a ainsi souligné Barry A. Franklin, directeur de cardiologie préventive et de réadaptation cardiaque au sein du Beaumont Hospital de Royal Oak (Michigan, États-Unis). "De plus en plus de personnes participent à des marathons ou à des triathlons, et font des entraînements par intervalles de haute intensité. Le but de cette déclaration est de mettre en perspective les avantages et les risques de ces programmes d'exercices vigoureux", a ajouté le médecin.

Des risques en cas de marathon trop intense ou mal préparé

Après avoir examiné plus de 300 études, les experts de l'American Heart Association, dont les conclusions sont parues dans la revue Circulation, ont constaté que, pour la grande majorité des gens, les avantages de l'exercice physique l'emportent sur les risques. Cependant, ils ont également identifié des risques conséquents en cas d'entraînement trop intense et non préparé. Car marathons et triathlons attirent de plus en plus de personnes qui n'ont pas toujours la condition physique nécessaire.

Le bonheur, c'est génétique ?

Certaines personnes semblent avoir une prédisposition au bonheur. Une équipe de 200 chercheurs a essayé d'y voir plus clair. Et si le bien-être psychologique n'était pas influencé que par l'environnement et les événements de la vie, mais également par nos gènes ? C'est ce que suggère une étude publiée par la revue Nature et menée par une équipe de 200 chercheurs sur une vaste cohorte comprenant 300 000 personnes vivant dans 17 pays différents. "Nous sommes maintenant certains qu'il existe un aspect génétique du bonheur et c'est un nouveau départ car les trois variantes que nous savons être impliquées dans ce processus ne représentent qu'une petite fraction des différences entre les êtres humains", explique Meike Bartels, professeur à l'université libre d'Amsterdam et auteur principal de ces travaux. Les scientifiques ont analysé le profil



ADN des volontaires à l'étude, ainsi que leur niveau subjectif de bonheur et les éventuels symptômes de dépression et de névrosisme. Les conclusions indiquent que ces trois facteurs semblent être influencés par le même groupe de gènes. Trois variantes génétiques sont liées au bonheur, expliquent les auteurs de l'étude, deux variantes peuvent expliquer la dépression, et 11 le névrosisme. Ils ont également remarqué un lien entre les hormones et les variations génétiques

responsables du bien-être d'une personne. Enfin, en analysant de près l'influence de ces gènes sur certaines maladies, ils ont remarqué une association importante entre les troubles de l'anxiété et les gènes du bonheur. Mais "la génétique n'est qu'un facteur parmi d'autres qui influence ces traits psychologiques. L'environnement est tout aussi important", rappelle Daniel Benjamin, coauteur de l'étude.

Aéroport international d'Alger Mise en échec d'une tentative de contrebande de devises

Les services de la Police des Frontières de l'Aéroport international d'Alger Houari Boumediene ont arrêté un ressortissant étranger en partance pour la Turquie en possession d'un montant de 12.500 euros sans "titre bancaire", a indiqué jeudi la Direction générale des douanes dans un communiqué. Le montant saisi était dissimulé dans les habilles de l'interpellé qui a été déféré aux services compétents pour le parachèvement de la procédure judiciaire", précise la même source qui rappelle que cet acte constitue une infraction à la législation et à la réglementation des changes et des mouvements de capitaux de et vers l'étranger

Tiaret Un escroc arrêté à Mahdia

Les services de la Sûreté de daïra de Mahdia ont réussi à neutraliser un individu, pris en possession d'un véritable arsenal destiné à escroquer les citoyens. En effet, selon un communiqué de la Sûreté de wilaya transmis à notre bureau, l'escroc, âgé de 46 ans, qui écumait le siège de la commune de Mahdia pour proposer des documents falsifiés contre d'importantes sommes d'argent, a été confondu chez lui avec la découverte du matériel utilisé dans ses différentes escroqueries comme du matériel informatique, un scanner, des documents et sceaux de l'Etat et d'institutions publiques falsifiés, ainsi qu'une importante somme d'argent en monnaies étrangères. Un complice de 33 ans a également été arrêté dans le cadre de cette affaire. Déférés devant le tribunal de Mahdia, l'escroc a été placé sous mandat de dépôt, tandis que son acolyte a bénéficié d'une citation directe à comparaître.

Abattage clandestin à Guelma Un an de prison ferme pour l'auteur

Les agents de la brigade territoriale de la Gendarmerie nationale de Guelma ont intercepté cette semaine un véhicule utilitaire non aménagé pour le transport des viandes où ils ont immédiatement procédé à la saisie de 6 carcasses d'ovins issues de l'abattage clandestin. Une procédure de perquisition a été engagée au domicile du propriétaire situé sur les hauteurs de la ville de Guelma. On y a découvert une écurie renfermant 45 agneaux, divers outils tranchants et ustensiles d'abattage, ainsi qu'un faux cachet humide de vétérinaire. Le contrevenant a été interpellé et présenté devant le procureur de la république près le tribunal de Guelma qui le déféra en comparution immédiate devant le tribunal correctionnel où il écopa d'une année d'emprisonnement ferme.



Mozambique: Deux hommes décapités à Pemba

Deux hommes ont été retrouvés morts décapités dans Pemba, ville du nord du Mozambique, selon des médias locaux. Depuis deux ans et demi, un mystérieux groupe armés multiplie les attaques contre les villageois et les forces de sécurité dans le nord du Cabo Delgado, une région riche d'immenses réserves de gaz. Ces violences ont fait plus de 700 morts, civils et militaires, et provoqué le déplacement d'au moins 100.000 personnes, selon les ONG et les Nations unies. Les corps des deux victimes ont été découvertes dimanche 23 février dans une rue du quartier de Mizeze, à Pemba. "Les deux jeunes gens ont été tués par balle et décapités près de la prison où sont incarcérés les insurgés présumés", a indiqué sous couvert d'anonymat un habitant du quartier cité par des médias. La police a confirmé la mort des deux hommes, sans livrer le moindre autre détail. "Nous avons transporté les corps à la morgue. Nous travaillons à éclaircir le dossier", s'est borné à indiqué le porte-parole de la police provinciale, Augusto Guta. Selon une source policière, les deux victimes ont été abattues par les terroristes pour avoir refusé de les rejoindre pour combattre dans le nord de la province. "Nous avons été informés que les insurgés traquent les personnes à qui ils ont donné de l'argent pour participer à leurs opérations mais qui préfèrent s'enfuir", a expliqué cette source... Jusqu'à présent, les opérations de la guérilla s'étaient concentrées dans la moitié nord du Cabo Delgado. Jamais sa présence n'avait été signalée dans Pemba, la capitale située dans le sud de la province et qui compte 200.000 habitants. "Nous avons peur", a dit un habitant de Cariaco, un quartier pauvre de la ville, "il y a des gens étranges dans le quartier, nous craignons à tout moment une attaque". Le gouvernement du président Filipe Nyusi a juré de nombreuses reprises d'éliminer les "criminels" et a envoyé dans la région d'importants renforts. Mais leurs efforts pour ramener l'ordre sont pour l'heure restés vains.

Khenchela : Saisie de 16 quintaux de viande blanche impropre à la consommation

Seize (16) quintaux de viande blanche impropre à la consommation ont été saisis par les unités du groupement territorial de la gendarmerie nationale de la wilaya de Khenchela, a-t-on appris hier auprès de la cellule de de l'information et de la communication de ce corps de sécurité. L'opération a été effectuée suite à l'arrestation et la perquisition de deux (2) véhicules utilitaires ayant permis la découverte de cette quantité de viandes blanches provenant de l'abattage clandestin, a précisé la même source relevant que la saisie est estimée à 800.000 DA. Les véhicules transportant la marchandise ne répondant pas aux normes et aux conditions d'hygiène requises ont été saisis et les deux conducteurs arrêtés. La quantité de viande blanche saisie a été détruite au niveau du Centre d'enfouissement technique (CET) de la commune de Baghai, a souligné la même source, faisant savoir que deux (2) procès-verbaux (PV) ont été établis à l'encontre des conducteurs dont les dossiers ont été transférés à la justice.



Ain Defla: Démantèlement d'un réseau spécialisé dans le piratage téléphonique



Les services de sécurité d'Ain Defla ont démantelé un réseau international de douze personnes (dont trois étrangers) spécialisé dans le piratage téléphonique ciblant des organismes et entreprises publiques, a-t-on appris hier auprès de la cellule de communication de la sûreté de wilaya. Ayant eu vent d'informations faisant état d'individus ayant procédé à des achats d'un grand nombre de puces téléphoniques appartenant à différents opérateurs locaux de téléphonie mobile activant à Khemis Miliana et Sidi Lakhdar, les éléments de la sûreté urbaine de cette dernière localité, appuyés par la brigade de lutte contre la cybercriminalité ainsi que la brigade de recherche et d'investigations (BRI) relevant de la sûreté de wilaya de Ain Defla ont mis en place un plan visant leur neutralisation. Alors qu'ils procédaient à des achats d'un grand nombre de puces téléphoniques à Sidi Lakhdar, trois éléments du réseau ont été surpris par les policiers, a-t-on précisé, signalant que les puces ont été acquises à des fins criminelles après présentation de copies d'identité de personnes des deux sexes. Les investigations menées en coordination avec le parquet de Khemis Miliana ont permis aux policiers de mettre la main sur six autres personnes à Alger et Ain Defla et

d'identifier 3 membres de nationalité étrangère (un espagnol et deux marocains) du réseau. Outre les équipements électroniques (permettant l'intrusion dans le système de traitement automatique de données) utilisés dans leurs activités répréhensibles, notant que la fouille minutieuse de leur domicile a permis aux policiers de mettre la main sur des appareils de réception et de distribution de l'Internet, des équipements informatiques, 39 puces SIM ainsi que des cartes d'identité de nombreuses victimes. Après accomplissement des procédures réglementaires en vigueur, un procès verbal a été dressé à l'encontre des suspects portant notamment sur les griefs de "constitution d'un réseau spécialisé dans le piratage téléphonique, création d'un réseau international de communication électronique ouvert au public et transfert de lignes de communication électronique avec exploitation à des fins mercantiles". Présenté jeudi au procureur de la république près le tribunal de Khemis Miliana, les mis en cause ont par la suite comparu devant le juge d'instruction de la même instance judiciaire lequel a placé 5 d'entre eux sous mandat de dépôt, 3 sous contrôle judiciaire et émettant un mandat d'arrêt à l'encontre des 4 membres restant du réseau actuellement en fuite

Lutte contre le terrorisme Six éléments de soutien aux groupes terroristes appréhendés dans quatre wilayas du pays

Dans le cadre de la lutte antiterroriste et grâce à l'exploitation de renseignements, des détachements de l'ANP ont appréhendé, le 28 février 2020, six éléments de soutien aux groupes terroristes à Djelfa/1 RM, Tlemcen/2 RM, Annaba et Batna/5 RM, tandis que d'autres détachements de l'ANP ont découvert et détruit cinq casemates pour terroristes, quatre bombes de confection artisanale et récupéré un pistolet automatique à Boumerdes et Djelfa/1 RM et Batna/5 RM. Dans le cadre de la lutte contre la contrebande et le crime organisé, des détachements de l'ANP en coordination avec les éléments des Douanes, "ont arrêté, lors d'opérations distinctes menées à Tamanrasset et Bordj Badji Mokhtar/6 RM, 23 personnes et saisi 8 camions, quatre véhicules tout-terrain, 629 tonnes de denrées alimentaires, 19.900 litres de huile de table, 11 groupes électrogènes,

7 marteaux piqueurs, alors que des tentatives de contrebande de 8.120 litres de carburant ont été déjouées à Souk-Ahras, Tébessa et El-Tarf/5 RM». Dans le même contexte, des éléments de la Gendarmerie nationale "ont arrêté à M'sila/1 RM et Béjaia/5 RM, trois (3) individus et saisi deux fusils de chasse, un pistolet automatique, une quantité de munitions estimée à 1028 cartouches et une paire de jumelle, alors qu'ils ont intercepté lors d'autres opérations à Bouira/1 RM, Oran/2 RM et Djanet/6 RM, sept narcotrafiquants et saisi deux véhicules touristiques, 11 kilogrammes de kif traité et 355 comprimés psychotropes». Par ailleurs, des Garde-côtes "ont mis en échec une tentative d'émigration clandestine de 13 personnes qui étaient à bord d'une embarcation de construction artisanale à Oran/2 RM, tandis que 15 immigrants clandestins de différentes nationalités ont été arrêtés à Tlemcen, Djanet et Tindouf".

La solution à www.lemondeadm.com

Elimination des "zones d'ombre" à Ouargla: Santé, habitat et aménagement urbain, parmi les doléances des citoyens

L'amélioration de la qualité des prestations de santé, l'éducation, l'habitat et l'aménagement urbain, figurent parmi les principales doléances soulevées par les citoyens en régions enclavées de la wilaya d'Ouargla. Des citoyens issus de différentes localités attendant davantage d'efforts de développement, à l'instar de Bour El-Haycha (Ouargla), Oglet-Larbâa (N'goussa), Ain Moussa (Sidi Khouiled) ainsi que les localités de la daïra frontalière d'El-Borma ont saisi l'opportunité de visites de terrains des autorités de la wilaya pour exprimer des doléances relatives au développement de leur cadre de vie. En dépit des efforts consentis par l'Etat pour étendre la couverture sanitaire, plusieurs structures de santé de proximité souffrent encore d'un manque en équipements médicaux et en moyens logistiques, obligeant souvent les patients à parcourir de longues distances vers les hôpitaux situés dans les trois grandes agglomérations de la wilaya (Ouargla, Hassi-Messaoud et Touggourt) pour bénéficier d'une prise en charge médicale. Outre le manque d'effectif médical spécialisé et paramédical toujours réclamé par les



citoyens, notamment les sages-femmes, d'autres insuffisances sont également relevées, comme la dégradation de certaines structures de santé. A titre d'exemple, la polyclinique d'El-Borma (400 km au Sud-est d'Ouargla) est dépourvue d'équipements médicaux nécessaires, surtout l'absence d'un nombre suffisant d'ambulances médicalisées destinées à évacuer les malades le nécessitant vers le plus proche Etablissement public hospitalier, à savoir celui de Hassi-

Messaoud situé à quelques 300 km. Concernant le secteur de l'éducation, les habitants de ces régions ont appelé à la réhabilitation des établissements éducatifs et au renforcement du transport scolaire. Ils ont, par ailleurs, saisi les autorités locales pour faire remarquer l'insuffisance de projets d'aménagement urbain, dont l'éclairage public et autres commodités au niveau de leurs quartiers où sont enregistrés souvent les nombres les plus élevés de piqûres de scorpions,

en raison notamment de la "dégradation de l'environnement". Il s'agit, en outre, de lacunes enregistrées en matière d'attribution de quotas suffisants d'aides à l'habitat rural, la distribution et la qualité de l'eau potable, la rénovation du réseau d'assainissement, la dégradation des routes, et le manque de structures sportives et de loisirs. L'accélération de la réalisation des projets d'électrification des forages, le fonçage des puits d'irrigation et l'ouverture de pistes d'accès aux pé-

rimètres agricoles, sont aussi des doléances exposées aux autorités de la wilaya. Dans le cadre du suivi des projets de développement, une réunion de coordination a été organisée récemment au siège de la wilaya, en présence de l'ensemble des organismes concernés, dans le but de cerner les attentes des populations, à la lumière desquelles il sera soit procédé à un confortement des programmes actuels de développement, soit à un réajustement de la dynamique de développement, ciblant les zones d'ombre notamment, selon les services de la wilaya. Présidée par le wali Aboubaker Esseddik Boucetta, la rencontre a été une occasion de débattre, entre autres, des insuffisances enregistrées dans les régions enclaves, en plus de la nécessité de lancer et d'accélérer le rythme des opérations en cours d'exécution. Le but est également de prendre les mesures nécessaires pour assurer le suivi des travaux, en impliquant le citoyen dans le processus de développement local, à travers les comités de quartiers notamment, afin d'assurer l'examen de la situation sur le terrain de manière participative avec la population, ont précisé les services de la wilaya.

Kadiro Frih

El-Oued : Installation de 80 transformateurs électrique avant l'été

Quatre vingt (80) transformateurs électriques devront être installés à travers la wilaya d'El-Oued avant juin prochain, afin d'améliorer le réseau de distribution en prévision de la période des chaleurs estivales et des pics de consommation, a-t-on appris auprès de la Société de distribution de l'électricité et du gaz (Sonelgaz). Ce programme entre dans le cadre du plan d'investissement de l'entreprise visant à améliorer la qualité du réseau au niveau des zones d'habitation connaissant des perturbations en été du fait de la forte demande, a précisé Ouef Meslem. Au moins 24 de ces postes transformateurs et 48 km de réseaux de basse et moyenne tension ont été réalisés jusqu'ici, soit 30% du projet portant sur un total de 244 km (basse et moyenne tension) destinés au raccordement des transformateurs, a-t-il ajouté. Aussi, pour ren-

forcer le réseau électrique aérien et le raccordement des départs de haute tension, les travaux ont été lancés pour 64 opérations programmées sur un linéaire de 59 km, et 26 de ces opérations (7 km) ont été finalisées, d'après la même source. De plus, pour alléger la pression sur le réseau de distribution au niveau de cinq (5) communes (Hassani Abdelkrim, Hassi-Khelifa, Robbah, Kouinine et Djamaâ), les travaux ont été lancés pour cinq (5) départs de haute tension (30 kilovolts) sur un linéaire de 77 km, et ont atteint un taux d'avancement de 30 pourcent. La wilaya d'El-Oued recense 215.779 clients au réseau d'électricité en 2019, en hausse de 7% pour rapport à l'année l'ayant précédée, et Sonelgaz y a vendu 212 mégawatts de cette source d'énergie en 2019, en hausse de 11,5% par rapport à l'année 2018, fait savoir M. Meslem.

Illizi : Le problème de fuites d'eaux usées à Bordj Omar Idriss résolu au courant de la semaine prochaine

Le problème des fuites sur le réseau d'eaux usées dans la commune de Bordj Omar Idriss (750 km d'Illizi) sera définitivement résolu prochainement, a appris l'APS du président de l'Assemblée populaire communale (APC). Le problème a été traité et résolu au niveau de plusieurs quartiers de la ville, et les travaux sont actuellement menés sur la rupture de la conduite principale et sur l'obstruction du réseau au niveau du quartier du 18 février, le plus affecté par le problème des fuites d'eaux usées, a précisé Ahmed Brahimi. Les travaux de traitement et de maintenance du réseau d'assainissement devront être achevés en milieu de semaine prochaine, a-t-il rassuré en soulignant que tous les moyens (humains et ma-



tériels) sont mobilisés pour solutionner définitivement ce problème qui constitue une menace sur la santé publique et l'environnement et dénature le cadre urbanistique. Les habitants de Bordj Omar Idriss ont longtemps souffert de ce problème de fuites des eaux usées, du fait de la faiblesse du réseau d'assainissement et de sa détérioration, et ce en dépit des efforts déployés par les pouvoirs publics pour y remédier, selon le même responsable.

El-Bayadh: Saisie de boissons alcoolisées



Agissant sur information, les policiers de la 4e sûreté urbaine, munis d'une commission rogatoire, ont procédé à la fouille du domicile d'un individu suspecté de commercialiser des boissons alcoolisées. Leur opération s'est soldée par la saisie de 440 bouteilles de vin entre-

posées dans une des pièces de son habitation. Présenté au parquet devant le magistrat instructeur près le tribunal d'El-Bayadh, le mis en cause, âgé de 26 ans, a fait l'objet d'une citation directe et a été éclopé à l'issue de l'audience d'une peine de six mois de prison ferme.

Plus de 36.500 palmiers ravagés durant la dernière décennie

Pas moins de 36.559 palmiers ont été détruits dans les 4.123 incendies déclarés ces dix dernières années dans les palmeraies de la wilaya d'Ouargla, a-t-on appris auprès de la direction de la Protection civile (PC). Les sinistres, relevés à travers les différentes communes phoenicicoles de la wilaya, ont été imputés à divers facteurs, notamment des actes volontaires, les grandes chaleurs, le non-respect par des phoeniciculteurs des règles de sécurité et de prévention contre les feux de palmeraies, a expliqué le directeur de la PC, le colonel Azzeddine Benkaddour. La richesse phoenicicole subit annuellement d'importants dégâts, a-t-il ajouté, poursuivant à titre d'exemple que l'année dernière, 3.988 palmiers ont été détruits dans 426 incendies. Les statistiques fournies par la Protection civile relèvent que les incendies de palmeraies dans cette wilaya ont connu ces dernières années un léger recul en

termes de dégradation du patrimoine phoenicicole par rapport à la période limitée entre 2008 et 2010, à la faveur du renforcement des services de la protection civile en équipements et matériels conséquents, l'intensification des campagnes de sensibilisation contre les feux, la contribution des agriculteurs et citoyens dans la mise en œuvre des mesures préventives contre les incendies. La baisse enregistrée en terme d'incendies constitue également le fruit des programmes et des mesures préventives menées en coordination avec les différentes communes de la wilaya, des services des directions concernées, dont la Conservation des forêts (CF), des Ressources en eaux (DRE) et des Services agricoles (DSA), portant notamment sur l'ouverture de pistes agricoles à l'intérieur des palmeraies pour faciliter l'accès des engins de lutte contre les feux, a expliqué le responsable.

Améliorer les prestations de santé



Le bilan des activités de l'établissement hospitalo-universitaire (EHU) d'Oran 1er-Novembre, pour l'exercice écoulé, communiqué à la presse, jeudi, fait état d'un total de 13.578 actes opératoires, 49.371 hospitalisations, 294.836 consultations et 95.667 admis du jour. Le département de pneumologie a enregistré 8.394 consultations, 609 admissions et 1.228 cas d'hospitalisations du jour. En médecine interne, 10.427 consultations, 522 admissions et 582 cas d'hôpital du jour ont été recensés. Le service hématologie enregistre 11.244 consultations, 463 hospitalisations et 9.183 admissions du jour. Les services de dermatologie, cardiologie et endocrinologie ont recensé, respectivement, 13.954, 40.650 et 16.516 consultations, 681, 2.600 et 618 hospitalisations du jour et 2.291, 390 et 2.212 admissions du jour. En ce qui concerne les départements de néphrologie, gastrologie et neurologie, on note respectivement, 6.777, 8.809 et 3.852 consultations, 454, 737 et 986 hospitalisations et 1.107 admissions du jour. S'agissant du service de l'oncologie, le bilan relève 466 nouveaux cas cancéreux, 6.633 séances de chimiothérapie, 10.433 consultations et 584 admissions. Pour ce qui est du bilan du nouveau service des soins palliatifs, les services de cette unité ont enregistré 660 hospitalisations et 213 sorties dans le cadre de l'hospitalisation à domicile. A cela, s'ajoutent 341 admissions du jour. L'entité des soins palliatifs relevant de l'établissement hospitalo-universitaire a été inaugurée en décembre 2018. Ce nouveau concept de soins correspond à une vision humaniste de la médecine préoccupée de la prise en charge de la souffrance du malade traversant une phase critique d'une affection potentiellement mortelle ou vivant la période terminale. Ces soins peuvent augmenter le taux de survie. L'orientation vers une unité de soins palliatifs est une décision pluridisciplinaire proposée par l'ensemble des acteurs de santé qui soignent la personne malade en accord avec celle-ci et avec son entourage. Le bilan indique que le service de gynécologie obstétrique et néonatalogie a effectué 7.341 interventions dont 553 actes opératoires, 3.740 accouchements voie basse et 3.048 par césarienne. Le service mobile d'urgence et de réanimation (unique en son genre à l'échelle nationale) lancé officiellement en janvier 2017, fait état de 16.652 prestations dont 772 consultations générales, 348 spécialisées, 440 évacuations et 92 transferts secondaires. Le bilan indique aussi la réalisation de 21 greffes rénales, dont 9 sur des femmes.

K.L

Saïda: Coup d'envoi des journées cinématographiques nationales du court métrage amateurs



Le coup d'envoi des journées cinématographiques nationales du court métrage amateurs a été donné samedi après-midi à la maison de culture Mustapha Khalef de Saïda avec la participation 21 jeunes amateurs du 7e Art de 11 wilayas du pays. La première journée de la manifestation cinématographique, qui s'étale sur quatre jours, s'est illustrée par la présentation de courts métrages qui participent au concours du meilleur film afin de décrocher le prix "Aigle d'art". Le public a assisté à la projection de deux courts métrages amateurs en cette première journée, respectivement "Larbi Rabie" du réalisateur El-Hadi Ghezouli, de la wilaya de Tindouf, et "Amana" du réalisateur Bouarfa Mohamed, de la wilaya de Saïda. Les journées cinématographiques nationales du court métrage amateur, organisées par la maison de culture en coordination avec la coopérative "El-Djouhara" sous le slogan "Jeunes, vous êtes l'innovation", a programmé 21 produits cinématographiques concourant dans cette manifestation qui est à sa première édition. Le directeur de la maison de culture, Mohamed Zaoui, a déclaré, que "cette manifestation nationale permettra d'ouvrir un espace aux jeunes pour faire connaître leurs produits cinématographiques, découvrir les jeunes talents et les accompagner et de susciter chez eux l'esprit d'innovation". Cette manifestation artistique se poursuivra avec la projection de courts métrages dont, notamment, "Doumia" du réalisateur Lott Amine, "Trois cafés" de Bachir Aïmer, "Soug Ellil" de Chakhnaba Kheir-Eddine, "Domino" et "Le défi" de la réalisatrice Fatima-Feriel Khelifa, entre autres. Deux ateliers de formation sont programmés au cours de la manifestation au profit des jeunes amateurs de cinéma sur "la réalisation cinématographique" et "l'écriture de scénario" qui seront encadrés par deux professeurs spécialisés dans le domaine du cinéma, Noureddine Haddou et Moulay Ahmed. Une conférence intitulée "Le cinéma et la société" est également au programme des journées cinématographiques nationales du court métrage amateurs et sera animée par Cherif Boumediene de l'université de Saïda. Plusieurs wilayas participent à cette manifestation dont Annaba, Skikda, Setif, Aïn Defla, Tindouf, Sidi Bel-Abbès, Tebessa, Relizane, Nâama et Tiaret.

Oran (AAF) Un programme de formation pour la prise en charge des chirurgies lourdes



Des préparations sont en cours pour lancer prochainement à Oran des formations dans le domaine de la neurochirurgie pour la prise en charge des chirurgies lourdes au profit des enfants atteints de Spina Bifida et de extrophie-vésicale notamment, dans le cadre des échanges avec des experts américains, a-t-on appris samedi lors de l'ouverture d'une journée de formation en pédiatrie, organisée par la fondation algéro-américaine (AAF). Il s'agit de chirurgies très peu maîtrisées dans la région ouest, ce qui exige le déplacement des malades ailleurs, a expliqué la vice-présidente de la fondation, Rouni Rahmouna, ajoutant que ce programme de formation qui sera encadré par des spécialistes américains, permettra de prendre en charge certains malades, tout en formant des praticiens algériens. Le spina-bifida désigne une malformation congénitale (visible dès la naissance) qui se caractérise par un mauvais développement de la colonne vertébrale, alors que l'extrophie-vésicale désigne une malformation de la vessie. D'autres pathologies sont au menu de la série de formations au profit des praticiens algériens, dans le do-

maine de la neurochirurgie, dans le cadre de cette initiative lancée par "Algerian American Foundation" (AAF), qui seront encadrées par des experts américains de renom, a-t-elle ajouté. Interrogée en marge de cette rencontre, ayant enregistré la participation de plus de 300 praticiens d'Oran et de la région ouest, Mme Rouni a relevé que cette journée est le début d'une série d'échanges entre les spécialistes américains et algériens dans le domaine médical. La journée de formation en pédiatrie, englobe des conférences qui touchent à l'obésité infantile, l'asthme de l'enfant et l'énurésie nocturne, a-t-elle expliqué, ajoutant que les trois experts américains, animant ces conférences, tous des professeurs de renom aux Etats-Unis, se pencheront aujourd'hui sur certains cas compliqués à l'hôpital pédiatrique de Hai El Manzah (ex Canastel). Créée par la diaspora algérienne aux Etats-Unis d'Amérique, l'AAF compte accentuer sa présence en Algérie dans l'avenir, avec des événements penchés sur la formation et le transfert du savoir, dans le domaine de la médecine et de la recherche, note encore Mme Rouni.

Lehouari K / Ag

Salon international du tourisme d'Oran : Plusieurs conventions pour promouvoir la destination Algérie



Plusieurs conventions visant à promouvoir la destination Algérie ont été conclues à la 11ème édition du Salon international du tourisme, des voyages, des transports, de l'équipement hôtelier et de restauration, clôturée samedi à Oran après quatre journées d'activités au Centre des conventions "Mohamed Benahmed" (CCO), a-t-on appris des organisateurs. L'événement qui a drainé plus de 8.000 visiteurs, dont 3.500 professionnels, a été marqué par la signature de plusieurs conventions de partenariat entre différents acteurs des secteurs indiqués, a précisé Noureddine Daoudi, le responsable de l'agence organisatrice "Astra". La promotion de la destination Algérie constitue l'objectif es-

sentiel de ces accords mettant en partenariat des établissements hôteliers, des compagnies de transport maritime et aérien, et des agences de tourisme et de voyages, a-t-il expliqué. Plus de 300 exposants nationaux et étrangers ont participé à cette édition, qui a été inaugurée mercredi dernier par le ministre du Tourisme, de l'Artisanat et du Travail familial, Hacène Mermouri, a-t-on rappelé. La prochaine édition de ce Salon, fixée du 24 au 27 avril 2021, se distinguera par un programme d'activités encore "plus riche", et ce, "en adéquation avec la dimension internationale des Jeux méditerranéens d'Oran (JM-2021)", a affirmé l'organisateur.

L.K

Le Monde

De l'administration

Quotidien National d'Information

**Tous les jours
dans les kiosques**

**CETTE ESPACE EST RESERVÉ
POUR VOS PUBLICITÉS**

Pour plus de détails contactez nous au :



023 95 70 70

Ou par Email au :



monde.adm@gmail.com

LE MEILLEUR ACCUEIL VOUS SERA RÉSERVÉ

Le Monde

Fondation pour l'édition
et la publicité

EDITER PAR LA EURL
EL HAOUAFIZE

Président directeur général
Directeur des publications

MME SEMROUNI.K

Directeur adjoint

Z.NACER

DIRECTEUR GENERAL
FONDATEUR

MME SEMROUNI.K

MONDE
DE L'ADMINISTRATION

REDACTEUR EN CHEF

A.SAUM

SIÈGE SOCIAL
22 RUE SAHRAOUI EL
ACHOUR - ALGER

DIRECTION FAX/TEL
023957070

COMPTE NUMERO

005001112145616147 BDL

ANEP TEL 02173778

021737128

FAX 021739559

DIEUSION

QUEST-CENTRE- EST

IMPRESSION

SIA

Annulation des vols vers les Lieux-Saints:

« Une mesure "provisoire" pour préserver la santé des citoyens » souligne Belmehdi

Le ministre des Affaires religieuses et des Wakfs, Youcef Belmehdi a affirmé que l'annulation des vols vers les Lieux-Saints, suite à la décision prise par l'Arabie saoudite de suspendre "temporairement" l'entrée sur son territoire en raison de l'épidémie du coronavirus, était une mesure "provisoire" visant la préservation de la santé des citoyens. À l'instar de tous les pays, l'Algérie "a respecté la décision du Royaume de l'Arabie Saoudite portant suspension de l'entrée sur son territoire en raison de l'épidémie du coronavirus", a précisé le ministre lors d'une conférence de presse animée en marge d'une journée d'études sur la sécurité routière, ajoutant que la suspension des vols depuis l'Algérie vers les Lieux-Saints de l'Islam "est une mesure préventive temporaire visant la préservation de la santé des citoyens jusqu'à ce que l'épidémie soit sous contrôle». Rappelant que "la Charia et toutes les lois positives appellent à la prise de mesures préventives et de précautions", M. Belmehdi a affirmé que la décision de suspendre temporairement les vols "ne vise pas à augmenter les gains des agences de voyages". L'Arabie Saoudite avait annoncé, mercredi dernier, la suspension de toutes les entrées au pays pour les pèlerins accomplissant la Omra et la visite de la mosquée du Prophète (QSSSL) située à Médine en vue d'empêcher l'arrivée de l'épidémie à son territoire. Les personnes détentrices de visas touristiques saoudiens



résidents dans des pays où sévit le coronavirus, ainsi que des citoyens de pays membres du Conseil de coopération du Golfe sont aussi concernés par cette procédure temporaire assujettie à l'évaluation continue des autorités sanitaires saoudiennes. Dans le même sillage, le ministre des Affaires religieuses a fait état d'une série de mesures prises pour la sensibilisation des citoyens à travers les discours religieux, rappelant que les efforts consentis par l'Etat au service des Algériens s'inscrivent dans le cadre des engagements du Président de la République, Abdelmadjid Tebboune. Réaffirmant que les portes du dialogue resteront ouvertes pour prendre en charge les préoccupations des Imams, le ministre a invité les imams à expri-

mer leurs revendications par voie syndicale. Plusieurs questions ont été prises en charge tel que le logement, a rappelé M. Belmehdi, soulignant, dans ce sens, la distribution de pas moins de 6200 logements au profit de cette catégorie, sachant que les besoins au niveau national ne dépassent pas les 7000 logements. La question des salaires "dépend du Trésor et de la conjoncture financière du pays", a-t-il expliqué, ajoutant que "le dossier de la revalorisation des primes et des indemnités sera débattu». Un projet de loi relatif à la protection des imams sera soumis prochainement au Parlement, a annoncé le ministre des Affaires religieuses.

Ghazi M

RND

Un groupe d'experts et de compétences pour l'examen de la mouture de la nouvelle Constitution

Un groupe d'experts et de compétences a été désigné par le Rassemblement national démocratique (RND) en vue d'examiner "la mouture de la nouvelle Constitution et formuler des propositions aux fins de son enrichissement", a indiqué hier à Blida le Secrétaire général par intérim de cette formation politique. Dans une allocution prononcée à l'occasion de l'ouverture du congrès régional du RND pour les wilayas du Centre, M. Azzedine Mihoubi a rappelé que "les partis politiques seront bientôt destinataires de la première mouture de la Constitution", affirmant que son parti avait mis en place un groupe d'experts et de compétences pour examiner le document. Le RND "cautionnera la mouture si elle renferme des points que nous appuyons, à défaut nous tenterons d'enrichir le document avec nos propositions", a-t-il dit. Soulignant que "la prochaine Constitution se doit de consacrer la volonté populaire et répondre aux aspirations politiques, sociales et culturelles des algériens", M. Mihoubi a mis l'accent sur "l'impératif d'inclure dans cette Constitution toutes les revendications pour lesquelles le peuple s'était sou-

levé le 22 février 2019 pour l'édification d'institutions fortes et solides". "Nous ne voulons pas d'une Constitution d'occasions qui ouvre des failles ou qui soit taillée en fonction des générations futures, et ce après avoir procédé à une autocritique et à une révision de nos pratiques politiques". Le RND "participera aux prochains rendez-vous électoraux sans aucune exclusion des compétences. La porte sera ouverte à toute personne dési-

rant adhérer et au parti". Regroupant des militants du parti des wilayas du centre (Blida, Chlef, Aïn Defla, Tipasa, Médéa, Boumerdès, Tizi Ouzou et Tamanrasset), ce congrès régional s'inscrit dans le cadre de la préparation du congrès extraordinaire du RND prévu le 18 mars prochain. Ces congrès préparatoires seront couronnés par des résolutions qui seront examinées et adoptées lors du congrès extraordinaire.

